

- D) Aucune affirmation n'est fausse.
 C) Seule l'affirmation 3 est fausse ;
 B) Seule l'affirmation 2 est fausse ;
 A) Seule l'affirmation 1 est fausse ;

Laquelle des propositions A-B-C-D suivantes est JUSTE?

- 3) Une entreprise est confrontée à un procès et estime à plus de 50% le risque de le perdre. Elle ne juge pas nécessaire d'enregistrer quoi que ce soit dans les comptes. Ceci est contraire au principe de prudence.
- 2) Le réviseur d'entreprises constate que l'inventaire physique du stock n'a pas été réalisé et que les opérations de variations de stocks sont manquantes. Ceci est contraire au *matching principle*.
- 1) Une entreprise enregistre ses résultats par anticipation. Ainsi, les revenus de services qui seront prêts l'année prochaine ont été enregistrés dans les comptes de cette année. Ceci est contraire au principe de réalisation.

- Considérez les 3 affirmations suivantes :

*Indiquez la bonne réponse dans le carré repris en face des propositions.
 Bonne réponse: +3; mauvaise réponse : -1, pas de réponse : 0.
 Il n'y a à chaque fois qu'une seule bonne réponse possible.
 Répondre uniquement dans le carré !*

Question 1 : Théorie - Choix multiples

*Veillez répondre sur les feuilles de questions dans les emplacements prévus à cet effet.
 Au cas où ces espaces seraient insuffisants, veuillez utiliser le verso des feuilles en annonçant votre renvoi. Vous pouvez utiliser une calculatrice. Un plan comptable est à votre disposition.*

EXAMEN D'ADMISSION - THÉORIE ET PRINCIPES DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE (010)

AVD/sh/10/10/2015

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE - SEULEMENT VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

Numéro d'identification : _____

- A) Une entreprise qui souhaite limiter son résultat via l'utilisation des comptes de régularisation va surestimer ses charges à imputer et ses produits à reporter ;
- B) Lorsqu'elle reçoit les intérêts d'un compte d'épargne, une entreprise utilise systématiquement un poste de régularisation d'actif ;
- C) L'entreprise C se porte garante d'une dette de l'entreprise B envers l'entreprise A. En cas de faillite de B, C doit forcément enregistrer une dette envers A ;
- D) Une entreprise détient des "autres actions" répertoriées dans son bilan. Le cours de bourse est de 9 euros, alors que l'entreprise a payé 14 euros lors de l'acquisition. Selon le droit comptable, ceci conduit à l'enregistrement d'une réduction de valeur, quelles que soient les circonstances.

- Laquelle des propositions suivantes est JUSTE?

- A) Un acompte payé par un client à l'entreprise X donne lieu à un crédit dans un compte d'actif de l'entreprise X ;
- B) Quand on choisit, lors de la valorisation des stocks de commandes en cours, de ne pas inclure la part de bénéfice, on se base sur le principe de réalisation ;
- C) Une plus value de réévaluation, enregistrée sur un bâtiment qui est amorti linéairement sur 10 ans, suit la méthode d'amortissement et est donc amortie chaque année de 10% ;
- D) Lorsqu'une entreprise choisit une méthode dégressive d'amortissement, elle enregistre, pendant la période d'amortissement, un résultat plus faible que si elle avait choisi la méthode linéaire.

- Parmi les 4 propositions suivantes, laquelle est JUSTE?

Numéro d'identification : _____

Question 2 : Exercice

Toutes les questions sont relatives à la société « Knowledge Management » dont la balance provisoire est reprise ci-après. Elle commercialise du matériel électronique. Toutes ses ventes et tous ses achats sont réalisés au taux de TVA de 21%. Tous ses actifs sont amortis linéairement en fin d'exercice. Les durées de vie économique selon le type d'actif sont de 25 ans, 10 ans et 5 ans. Le taux d'ISOC est de 30%. Les exercices comptables commencent le 1^{er} janvier et se clôturent le 31 décembre.

La balance suivante a été dressée par « Knowledge Management » le 30 décembre 2015. Tous les avertissements extraits de rôle reçus en 2015 ont fait l'objet de paiements. Les amortissements et régularisations de l'exercice ont été enregistrés. Par contre, l'inventaire physique du stock n'a pas encore été réalisé et certaines écritures de fin d'exercice doivent encore être enregistrées.

PCMN	Libellé	Débit	Crédit
100	Capital		1.000.000
130	Réserve légale		56.500
133	Réserve disponible		254.000
140	Bénéfice reporté		151.282
15	Subside en capital		60.000
164	Provision pour autres risques et charges	200	1.500
173	Emprunt hypothécaire		402.125
2000	Frais de constitution	6.518	
2009	Amortissements actés sur frais de constitution		6.518
22100	Bâtiments industriels	902.500	
22109	Amortissements actés sur bâtiment industriel		469.300
22110	Bâtiment (magasin)	173.520	
22119	Amortissements actés sur magasin		69.408
2300	Installations	65.260	
2309	Amortissements actés sur installations		19.578
24010	Matériel de bureau	14.390	
24019	Amortissements actés sur matériel de bureau		8.634
2410	Matériel roulant (voiture mixte)	44.620	
2419	Amortissements actés sur matériel roulant		26.772
340	Stocks de marchandises	150.840	
400	Créances commerciales	496.100	

PCMN	Libellé	Débit	Crédit
4120	Excédent de versement d'impôts belges à récupérer	36.000	
422	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		40.213
440	Fournisseurs		408.375
4519	CC Administration TVA		16.012
455	Rémunérations		230.651
490	Charges à reporter	2.507	
500	Banque Fortis	346.555	
570	Caisse (magasin)	2.930	
604	Achat de marchandises	1.317.468	
608	Remise sur achats		12.000
6141	Assurances diverses	16.894	
6152	Frais de restaurant	4.752	
61210	Belacom mobile	2.208	
620	Rémunérations et avantages sociaux	3.256.250	
6302	Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	51.550	
6370	Dotation aux provisions pour autres risques et charges	1.500	
6371	Reprise de provisions pour autres risques et charges		200
640	Charges fiscales d'exploitation	8.122	
643	Charges diverses d'exploitation	200	
656	Frais de banque	3.324	
6700	Impôts et précomptes dus ou versés	90.000	
700	Ventes		4.809.036
748	Revenus locatifs Bâtiment		48.000
757	Escomptes obtenus		41.132
763	Plus value de réalisation d'actif immobilisé		7.000

Numéro d'identification :

--	--	--

Une créance commerciale détenue pour un montant de 278.300 € présente un retard de paiement de 4 mois. Conformément à ses règles d'évaluation, « Knowledge Management » considère un risque de perte de 50% sur cette créance. Enregistrez la(les) écriture(s) nécessaire(s).

Question 3 : Créances (10 points).

	Montant (4 points)
	Numéro et intitulé de compte (3 points)

Un poste est manquant par rapport à cette estimation d'impôt dans la balance. Lequel ? Pour quel montant ? (7 points)

	Montant
--	---------

- Quel est le montant de l'impôt estimé par la société à la date de clôture ? (3 points)

Question 2 : ISOC (10 points)

Réponse (cochez la case)	6152, 6141, 620
	620, 6152, 6500
	604, 61210, 6401
	61210, 6500, 6141

- Le contenu du poste 490 peut être en relation avec les postes : (1 choix possible).

(10 points pour une bonne réponse, -5 points si mauvaise réponse, 0 si pas de réponse).

Question 1 : Cochez la première colonne en face de la bonne réponse

Numéro d'identification : _____

Case à cocher	Proposition	
	412	Créances diverses
	15	A Subside en capital
	168	A Impôts différés
	60,000	
	429	A Dettes diverses
	168	A Impôts différés
	15	Subsides en capital
	42,000	
	24,000	A Impôts différés
	15	Subsides en capital
	18,000	
	168	A Impôts différés
	15	Subsides en capital
	18,000	

- Une écriture corrective est attendue. Parmi les propositions suivantes, cochez la première colonne en face de la bonne réponse.

(10 points pour une bonne réponse, -5 points si mauvaise réponse, 0 si pas de réponse)

Ce subside en capital est exclusivement relatif à l'acquisition au début de l'exercice d'un bâtiment industriel pour un montant de 300.000 €.

550	Banque	60,000
15	A Subside en capital	60,000

L'écriture suivante a été enregistrée lors de la réception du subside en capital de 60.000 € en 2015.

Question 4 : Subside en capital (20 points).

Numéro d'identification : _____

643	Autres charges d'exploitation	200
à 5500	A Banque	200
164	Provision pour autres risques et charges	200
à 6371	A Reprise de provision pour autres risques et charges	200

Le 5 septembre, le tribunal s'est prononcé de manière définitive sur une affaire qui opposait la société « Knowledge Management » à un client (aucune autre affaire n'est en cours depuis au moins 3 ans). Le juge a définitivement blanchi la société qui n'a eu à payer que des frais d'avocat pour 200 €. Ce paiement a été fait immédiatement et la société a enregistré les écritures ci-dessous.

Question 6 : Provisions (10 points)

--	--	--

Le stock final de marchandises s'élève, selon l'inventaire réalisé en FIFO, à 165.840 €. Une partie de ce stock, pour lequel le prix d'achat retenu par FIFO est de 25.000 €, est évaluée au prix du marché à 20.000 €. **Quelle(s) écriture(s) doit(vent) être enregistrée(s) ?**

Question 5 : Stocks (20 points)

--	--	--

(10 points)

- **Quelle(s) écriture(s), en relation avec ce subside, est (sont) attendue(s) à la clôture ?**

Numéro d'identification : _____

--	--	--

- a. Application stricte du prescrit légal en matière de réserve légale ;
- b. Distribution de dividendes pour 50 % du solde (enregistrement d'une dette CT) ;
- c. Bénéfice à reporter pour 50% du solde.

hypothèses suivantes : (6 points)

- Quelles(s) écriture(s) d'affectation du résultat doit(vent) être enregistrée(s) selon les

--

- Quel est le montant distribuable au maximum par cette entreprise ? (5 points)

Imaginons que le résultat total, après toutes corrections et après impôts, s'établisse dans cette entreprise à 100.000 €.

Question 7 : Affectation du résultat. (11 points)

--	--	--

Une correction est-elle encore nécessaire ? Si oui, enregistrez-la ci-dessous.

Numéro d'identification : _____

PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISE

CLASSE 1

Fonds propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d'un an

- 10 Capital
 - 100 Capital souscrit
 - 101 Capital non appelé (+)
 - 11 Primes d'émission
 - 12 Plus-values de réévaluation
 - 120 Plus-values de réévaluation sur immobilisations économiques
 - 121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
 - 122 Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières
 - 123 Plus-values de réévaluation sur stocks
 - 124 Réponses de réductions de valeur sur placements de trésorerie
- 13 Réserves
 - 130 Réserve légale
 - 131 Réserves indisponibles
 - 132 Réserves manœuvrées
 - 133 Réserves disponibles
 - 14 Benefice reporté (ou Peute reporter [+])
 - 15 Subsidés en capital
 - 16 Provisions et impôts différés
 - 160 Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 161 Provisions pour charges locales
 - 162 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
 - 163-165 Provisions pour autres risques et charges
 - 166 Impôts différés
 - 1670 Impôts différés étrangers
 - 168 Impôts différés étrangers
 - 169 Impôts différés étrangers
 - 1690 Impôts différés étrangers
 - 1691 Impôts différés étrangers
 - 1692 Impôts différés étrangers
 - 1693 Impôts différés étrangers
 - 1694 Impôts différés étrangers
 - 1695 Impôts différés étrangers
 - 1696 Impôts différés étrangers
 - 1697 Impôts différés étrangers
 - 1698 Impôts différés étrangers
 - 1699 Impôts différés étrangers
- 17 Dettes à plus d'un an
 - 170 Emprunts subordonnés
 - 1700 Convertibles
 - 1701 Non convertibles
 - 171 Emprunts obligataires non subordonnés
 - 1710 Convertibles
 - 1711 Non convertibles
 - 172 Dettes de location-financement et assimilées
 - 173 Habilements de crédit
 - 1730 Dettes en compte
 - 1731 Promesses
 - 1732 Primes d'acquisition
 - 174 Autres emprunts
 - 175 Dettes commerciales
 - 1750 Fournisseurs
 - 1751 Effets à payer
 - 176 Acomptes reçus sur commandes
 - 178 Cautionnements reçus en numéraire
 - 179 Dettes divers

19 Avance sur réalisation de l'actif net (+)

CLASSE 2

Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

- 20 Frais d'établissement
 - 200 Frais de constitution et d'augmentation de capital
 - 201 Frais d'émission d'emprunts
 - 202 Autres frais d'établissement
 - 203 Frais de restructuration
- 21 Immobilisations économiques
 - 210 Frais de recherche et de développement
 - 211 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
 - 212 Goodwill
 - 213 Acomptes versés
- 22 Terrains et constructions
 - 220 Terrains
 - 221 Constructions
 - 222 Terrains bâtis
 - 223 Autres droits réels sur des immeubles
 - 23 Installations, machines et outillage
 - 24 Mobilier et matériel roulant
 - 25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires
 - 250 Terrains et constructions
 - 251 Installations, machines et outillage
 - 252 Mobilier et matériel roulant
 - 26 Autres immobilisations corporelles
 - 27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
 - 28 Immobilisations financières
 - 280 Participations dans des entreprises liées
 - 2800 Valeur d'acquisition
 - 2801 Montants non appelés (+)
 - 2808 Plus-values actives
 - 2809 Réductions de valeur actives (+)
 - 281 Créances sur des entreprises liées
 - 2810 Créances en compte
 - 2811 Effets à recevoir
 - 2812 Titres à revenu fixe
 - 2817 Lesures courues
 - 2818 Réductions de valeur actives (+)
 - 282 Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - 2820 Valeur d'acquisition
 - 2821 Montants non appelés (+)
 - 2828 Plus-values actives
 - 2829 Réductions de valeur actives (+)
 - 283 Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - 2830 Créances en compte
 - 2831 Effets à recevoir
 - 2832 Titres à revenu fixe
 - 2837 Lesures courues
 - 2838 Réductions de valeur actives (+)
 - 284 Autres actions et parts
 - 2840 Valeur d'acquisition
 - 2841 Montants non appelés (+)
 - 2848 Plus-values actives
 - 2849 Réductions de valeur actives (+)

CLASSE 3

Stocks et commandes en cours d'exécution

- 30 Approvisionnements - Matières premières
 - 300 Valeur d'acquisition
 - 309 Réductions de valeur actives (+)
- 31 Approvisionnements - Fournitures
 - 310 Valeur d'acquisition
 - 319 Réductions de valeur actives (+)
- 32 Encours de fabrication
 - 320 Valeur d'acquisition
 - 329 Réductions de valeur actives (+)
- 33 Produits finis
 - 330 Valeur d'acquisition
 - 339 Réductions de valeur actives (+)
- 34 Marchandises
 - 340 Valeur d'acquisition
 - 349 Réductions de valeur actives (+)
- 35 Immeubles destinés à la vente
 - 350 Valeur d'acquisition
 - 359 Réductions de valeur actives (+)
- 36 Acomptes versés sur achats pour stocks
 - 360 Acomptes versés
 - 369 Réductions de valeur actives (+)
- 37 Commandes en cours d'exécution
 - 370 Valeur d'acquisition
 - 371 Benefice en compte
 - 379 Réductions de valeur actives (+)

CLASSE 4

Créances et dettes à un an au plus

- 40 Créances commerciales
 - 400 Clients
 - 401 Effets à recevoir
 - 404 Produits à recevoir
 - 408 Acomptes versés (+)
 - 407 Créances douteuses
 - 409 Réductions de valeur actives (+)
 - 41 Autres créances
 - 410 Capital appelé, non versé
 - 411 TVA à récupérer
 - 412 Impôts et précomptes à récupérer
 - 4120 à 4124 Impôts belges sur le résultat
 - 4125 à 4127 Autres impôts et taxes belges
 - 4128 Impôts et taxes étrangers
 - 414 Produits à recevoir
 - 416 Créances diverses
 - 417 Créances douteuses
 - 418 Cautionnements versés en numéraire
 - 419 Réductions de valeur actives (+)
 - 42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (même subdivision que le compte 17)
 - 43 Dettes financières
 - 430 Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe
 - 431 Etablissements de crédit - Promesses
 - 432 Etablissements de crédit - Crédits d'acquisition
 - 433 Etablissements de crédit - Dettes en compte courant
 - 439 Autres emprunts
- 44 Dettes commerciales
 - 440 Fournisseurs
 - 441 Effets à payer
 - 444 Factures à recevoir
- 45 Dettes fiscales, sociales et sociales
 - 450 Dettes fiscales estimées
 - 4500 à 4504 Impôts belges sur le résultat
 - 4505 à 4507 Autres impôts et taxes belges
 - 4508 Autres impôts et taxes étrangers
 - 451 TVA à payer
 - 452 Impôts et taxes à payer
 - 4520 à 4524 Impôts belges sur le résultat
 - 4525 à 4527 Autres impôts et taxes belges
 - 4528 Impôts et taxes étrangers
 - 453 Précomptes reçus
 - 454 Office National de la Sécurité Sociale
 - 455 Rémunérations
 - 456 Fécules de secours
 - 459 Autres dettes sociales
- 46 Acomptes reçus sur commandes
 - 46 Dettes occasionnant de l'affectation du résultat
 - 47 Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs
 - 471 Dividendes de l'exercice
 - 472 Tantièmes de l'exercice
 - 473 Autres allocations
 - 48 Dettes diverses
 - 480 Obligations et coupons échus
 - 488 Cautionnements reçus en numéraire
 - 489 Autres dettes diverses
 - 49 Comptes de régularisation et comptes d'attente
 - 490 Changs à reporter
 - 491 Produits acquis
 - 492 Charges à imputer
 - 493 Produits à reporter
 - 498 Comptes d'attente

CLASSE 5

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

- 50 Actions propres
- 51 Actions et parts
 - 510 Valeur d'acquisition
 - 511 Montants non appelés (+)
 - 519 Réductions de valeur actives (+)
 - 52 Titres à revenu fixe
 - 520 Valeur d'acquisition
 - 529 Réductions de valeur actives (+)
 - 53 Dépôts à terme
 - 530 De plus d'un an
 - 531 De plus d'un mois et à un an au plus
 - 532 D'un mois au plus
 - 539 Réductions de valeur actives (+)
 - 54 Valeurs échues à l'encaissement
 - 55 Etablissements de crédit
 - 550 à 559 Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :
 - 550 Comptes courants
 - 551 Chèques émis (+)
 - 559 Réductions de valeur actives (+)
- 56 Postcheque
 - 560 Compte courant
 - 561 Cheques émis (+)
- 57 Caisses
 - 570 à 577 Caisses-espèces
 - 578 Caisse-limbes
- 58 Virements internes

<p>CLASSE 6 Charges</p> <p>60 Approvisionnements et marchandises 600 Achats de matières premières 601 Achats de fournitures 602 Achats de services, travaux et études 603 Sous-traitances générales 604 Achats de marchandises 605 Achats d'immeubles destinés à la vente 608 Remises, ristournes et rabais obtenus (-) 609 Variation des stocks 6090 de matières premières 6091 de fournitures 6094 de marchandises 6095 d'immeubles achetés destinés à la vente</p> <p>61 Services et biens divers 617 Personnel titulaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail 62 Rémunérations, charges sociales et pensions 620 Rémunérations et avantages sociaux directs 6200 Administrateurs ou gérants 6201 Personnel de direction 6202 Employés 6203 Ouvriers 6204 Autres membres du personnel 621 Cotisations patronales d'assurances sociales 622 Primes patronales pour assurances extra-légales 623 Autres frais de personnel 624 Pensions de retraite et de survie 6240 Administrateurs ou gérants 6241 Personnel</p> <p>63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations 6300 Dotations aux amortissements sur l'ensemble 6301 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles 6302 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles 6308 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles 6309 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles 631 Réductions de valeur sur stocks 6310 Dotations 6311 Reprises (-) 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution</p> <p>64 Autres charges d'exploitation 640 Charges fiscales d'exploitation 641 Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles 642 Moins-values sur réalisation de valeurs commerciales 643 à 648 Charges d'exploitation diverses 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</p> <p>65 Charges financières 650 Charges des dettes 6500 Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes 6501 Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement 6502 Autres charges des dettes 6503 Intérêts intercalaires portés à l'actif (-) 651 Réductions de valeur sur actifs circulants (-) 6510 Dotations 6511 Reprises (-) 652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants (-) 653 Charges d'escompte de créances 654 Différences de change 655 Ecart de conversion des devises 656 Provisions à caractère financier 6560 Dotations 6561 Utilisations et reprises (-) 657 à 659 Charges financières diverses 66 Charges exceptionnelles 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations) 6600 sur frais d'établissement 6601 sur immobilisations incorporelles 6602 sur immobilisations corporelles 661 Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations) 662 Provisions pour risques et charges exceptionnelles 6620 Dotations 6621 Utilisations (-) 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés 664 à 668 Autres charges exceptionnelles 669 Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</p> <p>67 Impôts sur le résultat 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice 6700 Impôts et précomptes dus ou versés 6701 Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-) 6702 Charges fiscales estimées 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs 6710 Suppléments d'impôts dus ou versés 6711 Suppléments d'impôts estimés 6712 Provisions fiscales constituées 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs 68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immuables 680 Transferts aux impôts différés 688 Transferts aux réserves immuables</p>	<p>68 Affectations et prélèvements 693 Perte reportée de l'exercice précédent 691 Affectations au capital et à la prime d'émission 692 Dotations aux réserves 6920 Dotations à la réserve légale 6921 Dotations aux autres réserves 693 Bénéfice à reporter 694 Rémunération du capital 695 Administrateurs ou gérants 696 Autres allocataires</p> <p>CLASSE 7 Produits</p> <p>70 Chiffre d'affaires 700 à 707 Ventes et prestations de services 708 Remises, ristournes et rabais accordés (-) 71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution 712 Des en-cours de fabrication 713 Des produits finis 715 Des immeubles construits destinés à la vente 717 Des commandes en cours d'exécution 7170 Valeur d'acquisition 7171 Bénéfice pris en compte 7172 Autres produits d'exploitation 72 Production immobilisée 73 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles 74 Plus-values sur réalisation de créances commerciales 743 à 749 Produits d'exploitation divers 750 Produits financiers 751 Produits des actifs circulants (-) 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (-) 753 Subsidés en capital et en intérêts 754 Différences de change 755 Ecart de conversion des devises 756 à 759 Produits financiers divers 76 Produits exceptionnels 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles 7601 sur immobilisations corporelles 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés 764 à 769 Autres produits exceptionnels 77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales 771 Impôts belges sur le résultat 7710 Régularisation d'impôts dus ou versés 7711 Régularisation d'impôts estimés 7712 Reprises de provisions fiscales 773 Impôts étrangers sur le résultat 78 Prélèvements sur les impôts différés et les réserves immuables 780 Prélèvements sur les impôts différés 789 Prélèvements sur les réserves immuables 79 Affectations et prélèvements 790 Bénéfice reporté de l'exercice précédent 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission 792 Prélèvement sur les réserves 793 Perte à reporter 793 Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte</p>	<p>CLASSE 0 Comptes de droits et engagements hors bilan</p> <p>00 Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise 01 Garanties personnelles constituées pour compte de tiers 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation 011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos 0111 Autres engagements sur effets en circulation 012 Débiteurs pour autres garanties personnelles 013 Créanciers d'autres garanties personnelles 02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles 021 Garanties réelles constituées pour compte propre 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers 03 Garanties reçues 030 Dépôts statutaires 031 Dépositants statutaires 032 Garanties reçues 033 Constituants de garanties 04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise 040 Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise 05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations 050 Engagements d'acquisition 051 Créanciers d'engagements d'acquisition 052 Débiteurs pour engagements de cession 053 Engagements de cession 06 Marchés à terme 060 Marchandises achetées à terme - à recevoir 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme 063 Marchandises vendues à terme - à recevoir 064 Devises achetées à terme - à recevoir 065 Créanciers pour devises achetées à terme 066 Débiteurs pour devises vendues à terme 067 Devises vendues à terme - à livrer 07 Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise 070 Droits d'usage à long terme 0700 Sur terrains et constructions 0701 Sur installations, machines et outillage 0702 Sur mobilier et matériel roulant 071 Créanciers de loyers et redevances 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à leçon 073 Commerciaux et déposants de biens et de valeurs 074 Biens et valeurs détenus pour compte ou aux risques et profits de tiers 075 Créanciers de biens et valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits 08 Droits et engagements divers</p>
--	--	--

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM !

AVD/hm/24/10/2015

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À
L'ÉTABLISSMENT DES COMPTES ANNUELS (021)**

Sélectionnez une seule bonne réponse.

Toute réponse correcte vaut 5 ou 6 points (voir chaque question), l'absence de réponse est notée 0 point et une réponse erronée obtient une note de -1. Toutefois, aucune note négative ne sera appliquée pour les réponses erronées aux questions notées à 5 points.

Question 1 (5 points)

Une filiale en Belgique d'une entreprise étrangère :

peut se contenter d'appliquer le plan comptable établi par la société mère étrangère ;

ne peut jamais appliquer le plan comptable de la société mère étrangère ;

peut appliquer le plan comptable de sa société mère avec l'autorisation du Ministre des Affaires Économiques ;

peut, en plus du plan comptable belge, introduire en outre le plan comptable de sa maison mère pour autant qu'il existe une liaison structurelle entre les deux.

Question 2 (5 points)

Les entreprises sont tenues de conserver le livre des inventaires :

en original ou en copie pendant 10 ans ;

en original ou en copie pendant 5 ans ;

en original pendant 30 ans ;

en original pendant 10 ans.

Question 3 (6 points)

Une dérogation aux règles comptables belges peut être octroyée selon la procédure prévue par la loi :

seulement, s'il s'agit d'une petite ou moyenne entreprise ;

à la seule condition qu'elle concerne une disposition de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 ;

pour l'établissement des comptes annuels dans une monnaie autre que l'Euro ;

Si l'entreprise considère que l'application des normes comptables internationales (IAS/IFRS) donne une meilleure image de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats.

Question 4 (5 points)

En ce qui concerne les succursales des sociétés étrangères, le plan comptable minimum normalisé :

- s'applique ;
- s'applique uniquement si la succursale dépasse les critères de la PME ;
- s'applique dès que la succursale réalise un produit propre lié à la vente de biens ou la prestation de services à des tiers ;
- ne s'applique pas.

Question 5 (5 points)

Le commissaire qui a certifié les comptes annuels ne peut être sanctionné pénalement que si :

- il sait ou aurait dû savoir qu'une disposition de la loi avait été violée ;
- s'il y a intention frauduleuse ;
- il sait qu'une disposition de la loi a été violée ;
- les administrateurs sont également condamnés.

Question 6 (6 points)

Lorsqu'il peut être établi que l'entreprise ne poursuivra pas son exploitation :

- une adaptation des règles d'évaluation peut ne pas être effectuée jusqu'à une décision formelle de mise en liquidation ;
- plus aucun compte annuel ne doit être établi ni publié ;
- la valeur comptable des immobilisations peut être ramenée à la valeur probable de réalisation ;
- les rémunérations du personnel sont comptabilisées parmi les frais de restructuration.

Question 7 (6 points)

Lorsque les règles d'évaluation sont modifiées, il faut :

- en faire mention dans l'annexe ;
- le mentionner dans l'annexe en chiffrant l'influence du changement de méthode sur le résultat de l'exercice ;
- s'en justifier dans l'annexe en mentionnant le montant exact qui aurait été obtenu par application de l'ancienne méthode ;
- le mentionner dans l'annexe en donnant une justification et une estimation de l'influence de cette modification sur le patrimoine, la situation financière et le résultat.

- Les actions propres enregistrées à l'actif sont évaluées :
- à la valeur nominale ou à défaut au pair comptable de l'action ;
 - de façon invariable à la valeur d'acquisition ;
 - à la valeur d'acquisition sauf réduction de valeur si la valeur de réalisation est inférieure ;
 - à la valeur d'acquisition sauf réduction de valeur justifiée par la rentabilité ou les perspectives de la société.

Question 11 (6 points)

- Lorsqu'une machine amortissable en 10 ans est désaffectée après 8 ans sans pouvoir être revendue, l'entreprise doit :
- enregistrer un amortissement complémentaire équivalent au solde restant à amortir ;
 - appliquer une réduction de valeur d'un montant équivalent aux deux annuités restant à courir ;
 - poursuivre normalement le plan d'amortissement pendant 2 ans ;
 - constituer une provision pour risques et charges à due concurrence.

Question 10 (6 points)

- Une réduction de valeur sur une participation :
- peut être actée en cas de moins-value temporaire ;
 - doit être actée si la moins-value résulte du cours de bourse ;
 - ne peut être actée que sur une entreprise en liquidation ;
 - ne doit être actée que si la moins-value est durable.

Question 9 (6 points)

- Les méthodes d'évaluation appliquées dans les comptes consolidés conformément à la législation comptable belge :
- doivent correspondre à celles qui sont appliquées par la société consolidante dans ses propres comptes annuels ;
 - ne peuvent diverger des comptes annuels de l'entreprise consolidante que sur des points d'importance mineure ;
 - doivent toujours être conformes à celles prescrites par l'arrêté royal du 30 janvier 2001 ;
 - ne peuvent en aucune manière être influencées par des prescriptions fiscales.

Question 8 (5 points)

Numéro d'identification : _____

Question 12 (6 points)

Les frais de transport facturés lors de la livraison d'une machine destinée à la production doivent être comptabilisés :

en frais d'établissement ;

en frais accessoires à l'acquisition ;

en charges d'exploitation ;

à l'actif ou en charges selon les règles d'évaluation de l'entreprise.

Question 13 (6 points)

L'inclusion des coûts indirects de production dans le coût de revient des stocks :

doit seulement être mentionnée dans l'annexe lorsqu'il s'agit de coûts de commercialisation ;

doit toujours être mentionnée de façon distincte dans l'annexe ;

n'est autorisée que si le montant n'est pas significatif ;

n'est autorisée que si ces frais concernent la période normale de fabrication.

Question 14 (5 points)

Les charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés pour financer une fabrication peuvent être incluses dans le coût de revient des stocks :

si elles sont afférentes à la période normale de fabrication qui est supérieure à 1 an ;

si elles sont afférentes à la période normale de fabrication des stocks ;

en aucun cas ;

toujours si ceci est indiqué dans les règles d'évaluation.

Question 15 (6 points)

La plus-value constatée lors de la vente d'un bâtiment immédiatement suivie d'une location-financement de ce même bien doit être (*sale and lease back*):

constatée comme produit de l'exercice au cours duquel le bâtiment est vendu ;

différée jusqu'à la fin du contrat de location-financement ;

contrebalancée par la constitution d'une plus-value de réévaluation au passif du bilan ;

inscrite en compte de régularisation et comptabilisée en produits proportionnellement à l'amortissement.

- Un marchand de meubles reçoit des salons d'un fabricant, en dépôt pour son hall d'exposition, ces marchandises exposées :
- n'entrent pas en comptabilité ;
 - sont considérées comme un bien en location ;
 - sont enregistrées dans la classe 0 du plan comptable minimum normalisé ;
 - sont traitées parmi les comptes de stock.

Question 18 (5 points)

- Une créance en devises faisant l'objet d'un contrat de couverture spécifique est enregistrée à la contre-valeur en euros calculée selon le cours :
- en vigueur, à la date de naissance de la créance ;
 - prévu dans le contrat de change à terme qui sert de couverture ;
 - en vigueur, à la date de clôture de l'exercice ;
 - standard choisi par l'entreprise.

Question 17 (5 points)

- Lorsqu'une entreprise a effectué trop de versements anticipés d'impôts, l'excédent doit apparaître au bilan parmi :
- les créances à un an au plus ;
 - les comptes de régularisation ;
 - en déduction des dettes fiscales estimées ;
 - en déduction des provisions fiscales.

Question 16 (6 points)

Numéro d'identification : _____

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REPONDRE SUR LA FEUILLE REPONSE QUI VOUS A ETE
DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE REPONSE « EXIGENCES LEGALES ET NORMES
RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES 022 »**

**VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE REPONSE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION
- NE PAS INDiquer VOTRE NOM**

NUMEROTER CHAQUE PAGE

**ECRIRE LISIblement - REPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE
QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE**

AVD/hm/17/10/2015

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LEGALES ET NORMES RELATIVES A
L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES (022)**

Question 1 (30 points)

La société A détient 70 % de la société B et 40 % de la société C.

La société B détient 30 % de la société C et 20 % de la société D.

La société C détient 55 % de la société D et 40 % de la société E.

La société E détient 5 % de la société A.

- Quelles sociétés sont filiales de A ?
- Selon quelle méthode (consolidation intégrale, consolidation proportionnelle, mise en équivalence) doivent être reprises chacune de ces sociétés (B, C, D E) dans les comptes consolidés de A ?
- Déterminez les pourcentages de contrôle de A dans respectivement B, C, D et E.

Question 2 (20 points)

Une société A fait l'acquisition au 31 décembre 2014 de la totalité des actions de la société B pour le prix de 200.000 €. Au 30 janvier 2015, la société B distribue 50.000 € sous forme de dividende à la société A. Le dividende peut-il être considéré comme bénéfice distribué dans les comptes consolidés de A au 31 décembre 2014 ?

Comment le dividende doit-il être éliminé ?

Question 3 (50 points)

Une société A fait l'acquisition de 40 % de la société B pour le prix de 100. Les capitaux propres de la société B s'élèvent à 300 au moment de l'acquisition. Il n'existe pas de plus-values ou moins-values latentes dans les comptes de la société B.

Y a-t-il un goodwill de consolidation ou un écart de consolidation ? Si oui, veuillez calculer cet écart de consolidation (positif ou négatif).

- La société VOS a calculé de manière correcte ses bénéfices par action (*Basic Earnings per Share* (EPS)).
- Parmi les éléments suivants, lequel la société VOS doit-elle prendre en compte lorsqu'elle veut calculer le bénéfice dilué par action (*Diluted Earnings per Share* (DPS)) ?
- (i) Un droit qui a été accordé aux actionnaires existants au cours de l'exercice d'acheter pour 5 actions, une nouvelle action pour une valeur de 1,20 €. Le prix de l'action de la société VOS s'élevait à 2 € au cours de l'année écoulée.
 - (ii) Un emprunt obligataire convertible émis par la société VOS qui peut être converti en actions à l'échéance.
 - (iii) Au cours de l'exercice, des options sur actions qui sont réalisables dans les trois ans sont octroyées à la direction.
 - (iv) Des actions qui ont été émises durant l'exercice pour payer l'acquisition d'une filiale.
- a. Toutes les propositions (i), (ii), (iii) et (iv) ;
 - b. Seulement (i) et (ii) ;
 - c. Seulement (ii) et (iii) ;
 - d. Seulement (iii) et (iv).

Question 1 : (5 points)

Indiquez la réponse la plus appropriée ou les réponses les plus appropriées. Chaque réponse correcte vaut 5 ou 10 points (voir cotation pour chaque question), le score est nul en cas d'abstention et de -1 en cas d'erreur.

EXAMEN D'ADMISSION – NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (030)

AVD/hm/10/10/2015

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

- (i) Une charge d'amortissement de 2.500.000 € ;
 (ii) Un bâtiment avec une valeur comptable de 3.000.000 € a été vendu pour 1.800.000 € ;
 (iii) Pour un autre bâtiment, une réévaluation a été réalisée pour un montant de 2.000.000 € ;
 (iv) Les autres mouvements concernent l'acquisition d'immobilisations corporelles.

corporelles :

Les éléments suivants ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2015 pour les immobilisations

	2015	2014
Valeur comptable	23.400.000	14.400.000

Les informations suivantes concernant les immobilisations corporelles de la société ZAND sont disponibles le 31 décembre. Parmi les immobilisations corporelles de la société se trouvent des bâtiments et un avion. La société ZAND clôture ses comptes le 31 décembre.

Question 3 : (10 points)

- a. Un groupe d'experts et de personnel efficace qui a été dès le départ formé par l'entreprise et qui travaille actuellement dans le laboratoire « qualité » de l'entreprise : VRAI/FAUX.
- b. Un contrat particulièrement lucratif qui a déjà été signé par l'entreprise et qui commence après la date du bilan : VRAI/FAUX.
- c. Un subside reçu du gouvernement pour l'achat d'une machine il y a un certain temps. Maintenant, la machine a encore une durée de vie résiduelle de quatre ans : VRAI/FAUX.
- d. Une créance sur un client qui a été vendue (affacturage) à une société de financement. La société de financement peut, à tout moment, se retourner contre la société pour des pertes sur la créance : VRAI/FAUX.

Indiquez pour les éléments suivants s'ils répondent à la définition d'un actif et doivent être repris en tant qu'actif dans les comptes annuels à la date de bilan selon le Cadre Conceptuel de l'IASB. Si tel est le cas, entourez VRAI. Si les éléments ne répondent pas à la définition d'un actif, entourez FAUX.

(Reporting).

La comptabilisation (*recognition*) est le processus qui indique quels éléments satisfont aux définitions des actifs, des passifs, des coûts et des revenus et doivent donc être inclus dans les états financiers d'une entreprise selon le cadre conceptuel de l'IASB (*IASB's Conceptual Framework for Financial Reporting*).

Question 2 : (5 points)

Quel montant la société ZAND devra-t-elle enregistrer comme dépense d'investissement sur l'année 2015, en rapport avec l'achat d'immobilisations corporelles ?

- a. 8.500.000 € ;
- b. 12.500.000 € ;
- c. 7.300.000 € ;
- d. 10.500.000 €.

Question 4 : (5 points)

La société YOP détient 100% des actions des sociétés ci-dessous. Les administrateurs sont incertains quant au fait que ces sociétés devraient ou ne devraient pas être consolidées dans les états financiers consolidés de la société YOP.

Dans laquelle des situations suivantes la société YOP ne doit-elle pas inclure les actifs et passifs liés à sa participation dans ses états financiers consolidés ?

a. L'entreprise YOP a décidé de vendre ses parts de la société AMA car AMA est déficitaire. L'élimination de la société AMA de la consolidation permettra aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la rentabilité future du groupe YOP.

b. La société YOP détient des actions dans BOB, qui est une banque et exécute donc des activités totalement différentes des autres sociétés dans lesquelles YOP investit. Les autres sociétés sont toutes actives dans l'industrie lourde.

c. La société YOP détient des actions dans la société DROP. Dans le pays dans lequel la société DROP est établie, les états financiers de DROP doivent obligatoirement être préparés selon les normes comptables locales et non selon les normes internationales d'information financière qui sont utilisées par toutes les autres sociétés du groupe YOP.

d. La société YOP détient des actions dans la société GEMMA qui est établie dans un pays où un coup d'état a porté au pouvoir un régime militaire. Il n'est pas certain que la société YOP aura un contrôle des activités de la société GEMMA dans les années à venir.

Question 5 : (10 points)

- a. 36.000.000 € ;
- b. 37.500.000 € ;
- c. 36.800.000 € ;
- d. 42.000.000 €.

2015 lors de la préparation des états financiers pour l'année 2015 ?

A quelle valeur la société DUNZICHT doit-elle reconnaître ce bâtiment sur son bilan au 31 décembre

de vente sera peut-être de 10% inférieur au prix de vente annoncé.

de la vente s'élève à 1.000.000 €. Les ventes récentes de bâtiments similaires suggèrent que le prix de 42.000.000 €. Ce prix est considéré comme réalisable à ce moment. Les coûts attendus dans le cadre disponible immédiatement à la vente. Le bâtiment sera vendu par un courtier pour un prix de réalisation un planning de la vente du bâtiment et ce bâtiment ne sera plus jamais à sa disposition mais est Le 1^{er} juillet 2015, la société DUNZICHT a décidé de vendre le bâtiment. L'entreprise DUNZICHT

DUNZICHT.

Le 31 décembre 2014, un bâtiment avec valeur comptable de 39.000.000 € (valeur d'acquisition de 45.000.000 € et amortissements cumulés pour 6.000.000 €) se trouvait au bilan de la société

- a. Le progrès technologique dans un environnement de haute technologie qui fait en sorte que la durée de vie d'une machine utilisée pour confectionner des produits de haute technologie est plus courte que prévu originellement ;
- b. Une augmentation du taux d'intérêt de sorte que le taux d'actualisation utilisé par la société a également augmenté ;
- c. La valeur comptable de l'actif net de la société est plus élevée que le nombre d'actions en circulation de la société multiplié par le prix de l'action ;
- d. La valeur de réalisation nette des stocks est réduite par un incendie. Cependant, cette valeur est supérieure à la valeur comptable de l'inventaire.

IAS 36?

Lequel des éléments suivants n'est pas un indicateur de perte de valeur (*impairment*) selon la norme

Question 7 : (5 points)

- a. 34.900.000 € ;
- b. 24.532.200 € ;
- c. 22.900.000 € ;
- d. 4.132.000 €.

Quelle est la provision totale (exploitation + démantèlement) qu'AQUAOIL devra reconnaître au bilan au 30 septembre 2014 concernant les opérations dans ce champ de pétrole près du pôle Nord ?

cents sur cinq ans.

Le 1^{er} octobre 2013, AQUAOIL a commencé à forer du pétrole dans un champ de pétrole sous-marin à proximité du pôle Nord. Lors de l'exploitation du pétrole, les fonds marins ont été lourdement endommagés. La réparation de ces dommages coûtera à la société AQUAOIL 10.000 € par million de barils de pétrole pompés. La société AQUAOIL a pompé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, 250 millions de barils de pétrole.

Question 6 : (10 points)

Le 1^{er} octobre 2013, AQUAOIL a commencé à forer du pétrole dans un champ de pétrole sous-marin à

proximité du pôle Nord. Lors de l'exploitation du pétrole, les fonds marins ont été lourdement endommagés. La réparation de ces dommages coûtera à la société AQUAOIL 10.000 € par million de

barils de pétrole pompés. La société AQUAOIL a pompé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, 250 millions de barils de pétrole.

Le 1^{er} octobre 2013, AQUAOIL a commencé à forer du pétrole dans un champ de pétrole sous-marin à

proximité du pôle Nord. Lors de l'exploitation du pétrole, les fonds marins ont été lourdement endommagés. La réparation de ces dommages coûtera à la société AQUAOIL 10.000 € par million de

barils de pétrole pompés. La société AQUAOIL a pompé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, 250 millions de barils de pétrole.

Le 1^{er} octobre 2013, AQUAOIL a commencé à forer du pétrole dans un champ de pétrole sous-marin à

proximité du pôle Nord. Lors de l'exploitation du pétrole, les fonds marins ont été lourdement endommagés. La réparation de ces dommages coûtera à la société AQUAOIL 10.000 € par million de

barils de pétrole pompés. La société AQUAOIL a pompé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, 250 millions de barils de pétrole.

Le 1^{er} octobre 2013, AQUAOIL a commencé à forer du pétrole dans un champ de pétrole sous-marin à

proximité du pôle Nord. Lors de l'exploitation du pétrole, les fonds marins ont été lourdement endommagés. La réparation de ces dommages coûtera à la société AQUAOIL 10.000 € par million de

barils de pétrole pompés. La société AQUAOIL a pompé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, 250 millions de barils de pétrole.

Question 8 : (5 points)

Laquelle des propositions suivantes concernant l'utilisation de la méthode directe des flux de trésorerie est correcte ? Cette méthode présente les entrées et sorties brutes de trésorerie. Une seule proposition est correcte.

- La méthode directe des flux de trésorerie doit être utilisée pour présenter les flux de trésorerie d'exploitation (obligatoire) ;
- La méthode directe des flux de trésorerie peut être utilisée pour présenter les flux de trésorerie d'exploitation (optionnel) ;
- La méthode directe des flux de trésorerie ne peut pas être utilisée pour présenter les flux de trésorerie d'exploitation (interdit) ;
- La méthode directe des flux de trésorerie est optionnelle pour toutes les catégories de flux de trésorerie (exploitation, investissement et financement).

Question 9 : (5 points)

Un bailleur (qui est légalement propriétaire de l'actif) loue un bâtiment à un preneur (qui a le droit d'utiliser l'actif). Le prix d'achat initial du bailleur est de 100.000 USD. La valeur actuelle nette des paiements minimaux en vertu du contrat est de 90.000 USD. Le contrat de bail prévoit que le preneur peut acheter l'immeuble à la fin de la période du bail pour 12.000 USD (la valeur attendue de marché de l'immeuble à ce moment-là est de 40.000 USD). Qui reconnaît l'actif (= l'immeuble) dans son état de la position financière ?

- Le bailleur ?
- Le preneur ?
- Ni le bailleur ni le preneur car la valeur actuelle nette des paiements minimaux ne reconstitue pas le prix d'acquisition initial payé par le bailleur.

Le 30 septembre 2014, l'entreprise « A » conclut un swap de taux d'intérêt (IRS) avec une banque dans le cadre de l'optimisation de sa politique de trésorerie. L'IRS a une valeur négative de 25.000 USD le 31 décembre 2014. Comment l'IRS devrait-il être comptabilisé selon la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ?

a. Aucune comptabilisation n'est exigée, et aucune publication en respect de la transaction IRS ne devrait être donnée dans les notes ;

b. Aucune comptabilisation n'est exigée, mais la transaction IRS devrait être mentionnée dans les notes ;

c. Une dette financière d'un montant de 25.000 USD devrait être comptabilisée avec sa contrepartie dans le compte de résultats ;

d. Une dette financière d'un montant de 25.000 USD devrait être comptabilisée avec sa contrepartie dans l'état des variations des capitaux propres ;

e. Une provision d'un montant de 25.000 USD devrait être comptabilisée.

Question 11 : (5 points)

- a. 30.000 EUR ;
- b. 25.000 EUR ;
- c. 0 ;
- d. Aucune des propositions ci-dessus.

2014 ?

Une société licencie un de ses employés le 30 novembre 2014 et doit lui verser 6 mois de salaire. Un salaire mensuel s'élève à 5.000 EUR. L'entreprise désire que l'employé continue à travailler durant sa période de préavis. Quel est le montant de la dette que l'entreprise devrait reconnaître le 31 décembre

Question 10 : (10 points)

- a. DBL de 15 millions d'euros ;
- b. DBA de 15 millions d'euro ;
- c. DBL de 60 millions d'euros ;
- d. DBA de 60 millions d'euros ;
- e. DBL de 240 millions d'euros ;
- f. DBL de 300 millions d'euros.

L'âge de départ à la pension estimé à 65 ans pour tous les employés.

Age moyen des employés participant au plan au 31/12/2014 : 35 ans.

Age moyen de départ pour les employés participant au plan au 31/12/2014 : 25 ans.

Juste valeur des actifs du plan au 31/12/2014 : 60 millions d'euros.

pension : 300 millions d'euros.

Estimation (réalisée au 31/12/2014) du montant de la pension à verser aux employés lors de leur

DBL ou d'un DBA. Pour simplifier, ne tenez compte d'aucun facteur d'actualisation.

31 décembre 2014 en tenant compte des informations suivantes. Veuillez indiquer s'il s'agit d'un

prestations définies = DBL) ou de l'actif de pension (au titre de prestations définies = DBA) au

prendront leur pension. Calculez, le cas échéant, le montant du passif de pension (au titre de

définies, sous lequel la société C s'engage à payer un certain montant à ses employés lorsqu'ils

La société C accorde des prestations de pension à son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations

Question 13 : (10 points)

- a. 300.000 EUR ;
- b. 480.000 EUR ;
- c. 500.000 EUR ;
- d. 800.000 EUR.

de l'année 2015 (= 2^{ème} année d'amortissement) ?

5 ans. Le taux d'imposition applicable à la société est de 40%. Quelle est la charge d'amortissement

estimée à 20% du coût total d'acquisition de la ligne de revêtement. Le moteur sera remplacé après

10 millions d'euros et a une durée de vie de 20 ans. Elle comprend un moteur dont la valeur est

Une ligne de revêtement (un équipement industriel spécifique) est achetée le 01/01/2014 pour

Question 12 : (10 points)

Question 14 : (5 points)

Une banque européenne a accordé un prêt de 100 millions JPY à un gouvernement le 15 mai 2015. Le taux de change à la date de la transaction est de 1 EUR = 131 JPY. Le prêt est comptabilisé à 763.358 EUR dans les états financiers de la banque. A la fin de l'année 2015, le JPY s'est renforcé, le taux de change est désormais de 1 EUR = 120 JPY. Quel est le traitement comptable correct sous IFRS ?

- Il y a un gain de change latent de 69.975 EUR mais la banque ne le reconnaît pas dans ses états financiers pour des raisons de prudence ;
- Il y a un gain de change latent de 69.975 EUR et la banque le reconnaît dans son compte de résultats ;
- Il y a une perte de change latente de 69.975 EUR et la banque la reconnaît dans son compte de résultats ;
- Il y a une perte de change latente de 69.975 EUR et la banque choisit de ne pas la reconnaître dans son compte de résultats (choix de résultats comptable). La perte sera comptabilisée lorsqu'elle sera réalisée (c'est-à-dire quand le prêt sera remboursé).

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT
VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/hm/10/10/2015

EXAMEN D'ADMISSION – ANALYSE FINANCIÈRE (040)

Excepté les questions de théorie, toutes les questions concernant l'analyse financière de l'entreprise X pour l'exercice comptable 2013 (voir annexe).

**Question 1 : choix multiple (réponse correcte +3, pas de réponse 0 et -1 par erreur)
(9 points au total)**

1. Une entreprise reçoit une certification du réviseur d'entreprise avec des réserves sur l'évaluation des créances pour un montant de 100.000 euros. Les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 75.000 EUR, l'entreprise n'a pas de dettes long terme, alors que le total du bilan s'élève à 300.000 EUR. L'actif immobilisé élargi s'élève à 50.000 EUR.

Parmi les propositions suivantes, laquelle est correcte ?

- a. En tant que fournisseur, je ne dois pas m'inquiéter de la liquidité de l'entreprise étant donné que le ratio de liquidité au sens large est de 1.1 et donc supérieur à 1 ;
- b. L'entreprise a une mauvaise structure bilantaire vu que, sur base d'une image fidèle, les capitaux permanents sont supérieurs à l'actif immobilisé ;
- c. Comme fournisseur, je ne peux calculer aucun ratio pour cet exercice comptable étant donné les réserves émises par le réviseur d'entreprise ;
- d. Comme fournisseur, je peux mettre en doute la bonne structure bilantaire de l'entreprise vu que les actifs circulants corrigés sont inférieurs aux dettes court terme.

- a. Si l'EBITDA est négatif, cela signifie que les dettes long terme qui échoient dans l'année, vis à vis des banquiers, ne pourront certainement pas être remboursées ;
- b. Un ROA qui est supérieur au ROE signifie que l'entreprise a, en moyenne, emprunté à un taux supérieur au rendement de l'investissement, ce qui démontre que le financement par capitaux étrangers, d'un point de vue de la rentabilité, n'est pas souhaitable ;
- c. Les investissements réalisés par l'entreprise affectent la trésorerie de l'entreprise au moment de l'investissement mais pas son cash-flow ;
- d. L'entreprise A et l'entreprise B ont le même actif net, le même montant de capitaux permanents et d'actif immobilisé élargi, mais l'entreprise A a une moins bonne structure du bilan si ses capitaux permanents se composent en majorité de dettes.

2. Parmi les énoncés suivants, lequel est correct ?

L'entreprise QRS investit dans une nouvelle machine pour un montant de 60000 EUR (durée de l'amortissement 10 ans, amortissement linéaire). Ce nouvel investissement donne lieu à une augmentation de l'EBITDA grâce à une diminution des charges décaissées de 5 %. Vous pouvez ignorer les impôts et l'entreprise paye 5 % d'intérêt sur son nouveau financement.

	60/64	60/64
Ventes et prestations	70/74	737.710
Coût des ventes et prestations	60/64	625.241
Approvisionnement et marchandises	60	387.734
Services et biens divers	61	150.434
Rémunérations	62	67.733
Amortissements et réd. val., imm. inc. et corp.	630	15.933
Réductions de valeur sur stocks et créances	631/4	1.929
Provisions pour risques et charges	635/7	0
Autres charges d'exploitation	640/8	1.478
Résultat d'exploitation		122.469

3. Laquelle de ces affirmations est correcte ?

c. Calculez ce ratio pour 2012. (1 point)

b. Calculez ce ratio pour 2013. (1 point)

a. Le CEO et le conseil d'administration de l'entreprise X doivent, au sein du Conseil d'entreprise, négocier avec les syndicats sur la proposition de fermeture de magasins. Les syndicats argumentent sur base d'un ratio de rentabilité qui tient compte de tous les frais et les recettes de l'entreprise, indépendamment de la structure financière et qui est largement supérieur à celui de l'exercice précédent. Quel est ce ratio choisi par les syndicats ? (2 points)

Question 2 (11 points)

- a. L'EBITDA après investissement est égal à 133.718 ;
- b. L'EBITDA après investissement est égal à 160.626 ;
- c. L'EBITDA après investissement est égal à 160.700 ;
- d. L'EBITDA après investissement est égal à 141.239.

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- d. Quel ratio, centré sur les activités d'exploitation et tenant compte de toutes les charges et recettes en rapport avec les activités journalières, le CEO utilisera-t-il pour contre-argumenter envers les syndicats et démontrer qu'il est temps d'intervenir ? (2 points)
- e. Calculez ce ratio pour l'exercice 2013. (1 point)
- f. Calculez ce ratio pour l'exercice 2012. (1 point)
- g. Expliquez ce qui justifie cette différence de tendance entre ces 2 catégories de ratio pour les 2 derniers exercices. (3 points)

Question 3 : (10 points)

a. L'entreprise a-t-elle dû donner des garanties aux banques ? (1 point)

NON/OUI

b. Comment voyez-vous cela ? (2 points)

c. Quel concept financier découlant du compte de profits et pertes calculeriez-vous pour démontrer la capacité de remboursement de l'entreprise? (2 points)

d. Calculez ce concept pour l'exercice 2013. (2 points)

e. Que signifie ce concept du point de vue de la capacité de financement auprès des banques ? Est-elle-présente ? (2 points)

NON/OUI

f. Quel type de créanciers financera alors le besoin de financement de l'entreprise X ? Utilisez également à cet effet l'information des annexes. (1 point).

Coordonnées

Telephone
Fax
Site internet
E-mail
Langue

Code INS
Arrondissement

Bilan

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
ACTIF		
Actifs immobilisés	168.089,582	167.555,936
Frais d'établissement	n.d.	n.d.
Immobilisations incorporelles	38.692	216.405
Immobilisations corporelles	9.304,176	8.668,535
Terrains et constructions	169,122	146,550
Installations, machines, outillage	371,465	1.214,495
Mobilier et matériel roulant	60,673	46,560
Location-financement et droits similaires	0	0
Autres immobilisations corporelles	8.702,916	7.260,930
Immobilisations en cours, comptes versés	0	0
Immobilisations financières	158.746,713	158.670,996
Immob. fin. en entreprises liées	158.636,327	158.636,352
Participations en entreprises liées	158.636,327	158.636,352
Créances en entreprises liées	0	0
Immob. fin. en entr. avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0
Participations en entreprises avec lien de participation	0	0
Créances sur entreprises avec lien de participation	0	0
Autres immobilisations financières	110,387	34,644
Actions et parts (autres immob. fin.)	0	0
Créances et cautionnement en numéraire (autres immob. fin.)	110,387	34,644
Actifs circulants	56.596,388	60.083,983
Créances à plus d'un an	4.594,863	4.594,863
Créances commerciales à plus d'un an	0	0
Autres créances à plus d'un an	4.594,863	4.594,863
Stocks et com. en cours d'exécution	26.762,953	31.465,461
Stocks	26.762,953	31.465,461
Approvisionnements	0	0
En-cours de fabrication	0	0
Produits finis	0	0
Marchandises	26.681,095	31.293,480
Immobilisations destinées à la vente	0	0
Comptes versés	81,858	171,981
Commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	21.620,413	19.768,806
Créances commerciales à un an au plus	15.397,764	12.806,111
Autres créances à un an au plus	6.222,649	6.962,695

Bilan

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Placements de trésorerie	n.d.	n.d.
Actions propres	0	0
Autres placements de trésorerie	0	0
Valeurs disponibles	1.618.414	2.375.469
Comptes de régularisation	1.999.745	1.879.385
Total de l'actif	224.685.969	227.639.919
PASSIF		
Capitaux propres	43.645.958	44.185.670
Capital	3.895.264	3.895.264
Capital souscrit	3.895.264	3.895.264
Capital non appelé	0	0
Primes d'émission	6.082.236	6.082.236
Plus-values de réévaluation	n.d.	n.d.
Réserves	33.668.458	34.208.170
Réserve légale	389.526	389.526
Réserves indisponibles	0	0
Réserves indisponibles pour actions propres	0	0
Autres réserves indisponibles	0	0
Réserves immunisées	0	0
Réserves disponibles	33.278.932	33.818.644
Bénéfice (Perte) reporté (+/-)	n.d.	n.d.
Subsides en capital	n.d.	n.d.
Avance aux associés sur rép. actif net	n.d.	n.d.
Provisions et impôts différés	6.979.904	6.894.608
Provisions pour risques et charges	6.979.904	6.894.608
Pensions et obligations simil. (provisions)	94.916	104.388
Charges fiscales (provisions)	0	0
Grosses réparations, gros entret. (provisions)	1.870.357	1.952.721
Provisions pour autres risques et charges	5.014.631	4.837.499
Impôts différés	0	0
Dettes à plus d'un an	174.060.107	176.559.641
Dettes financières à plus d'un an	152.162.941	151.977.583
Dettes financières à plus d'un an	151.000.000	151.000.000
Emprunts subordonnés à plus d'un an	0	0
Emprunts obligataires non subordonnés plus d'un an	0	0
Dettes de locat.fin. et assim. à plus d'un an	0	0
Etablissements de crédit (dettes à plus d'un an)	0	0
Autres emprunts à plus d'un an	151.000.000	151.000.000
Dettes commerciales à plus d'un an	0	0
Fournisseurs payables à plus d'un an	0	0
Effets à payer à plus d'un an	0	0
Acomptes reçus sur commandes (dettes à plus d'un an)	0	0
Autres dettes à plus d'un an	1.162.941	977.583
Dettes à un an au plus	20.240.934	22.717.621
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0	0
Dettes financières à 1 an au plus	0	0
Etablissements de crédit (dettes à 1 an au plus)	0	0
Autres emprunts (dettes à un an au plus)	0	0
Dettes commerciales à 1 an au plus	9.273.644	14.316.787
Fournisseurs payables à 1 an au plus	9.273.644	14.316.787
Effets à payer à 1 an au plus	0	0
Acomptes reçus sur commandes (dettes à 1 an au plus)	0	0
Dettes fiscales,salariales,sociales à 1 an au plus	10.955.426	8.389.329
Dettes pour impôts à 1 an au plus	4.154.934	1.909.874

Bilan

Comptes sociaux		31/12/2012	31/12/2013
Dettes pour rémunérations et charges soc. à 1 an au plus			
	EUR	6.800,491	6.479,455
Autres dettes à 1 an au plus			
	EUR	11.864	11.504
Comptes de régularisation			
	EUR	1.656,233	1.864,437
Total du passif			
	EUR	224.685,969	227.639,919
Effectif moyen du personnel			
	n.d.	n.d.	n.d.
Effectif moyen du pers. en équiv. temps plein			
	n.d.	830	831

Compte de résultats

Comptes sociaux		31/12/2012	31/12/2013
Comptes sociaux			
	EUR	12 mois	12 mois
	EUR	Local GAAP	Local GAAP
	EUR	Complet	Complet
	EUR	Satisfait à tous les	Satisfait à tous les
	EUR	contrôles	contrôles
	EUR	obligatoires	obligatoires

COMPTE DE RESULTATS

43.907,950	145.566,476	138.193,175	Ventes et prestations
	142.742,674	136.139,585	Chiffre d'affaires
	0	0	Variation des en-cours de fabrication des produits finis et des commandes en cours d'exécution
	0	0	Production immobilisée
	2.823,802	2.053,590	Autres ventes et prestations
	137.574,832	136.089,484	Coûts des ventes et prestations
	73.335,806	71.420,927	Approvisionnement et marchandises
	72.702,605	76.033,313	Achats d'approvisionnement et marchandises
	633,201	-4.612,385	Variations des stocks d'approv. et marchandises
	28.322,720	29.906,027	Services et biens divers
	31.875,759	31.174,453	Rémunération, charges sociales, pensions
	3.261,665	3.238,422	Amortissements et réductions de val. sur frais d'établissement, sur immob. incorporelles et corpor.
2.462		0	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales
350,543		50,590	Provisions pour risques et charges
425,877		299,064	Autres charges d'exploitation
0		0	Charges d'expl. portées à l'actif au titre de restruct.
7.991,644		2.103,691	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+/-)
18.223,431		4.792,361	Produits financiers
14.896,914		1.507,752	Produits des immobilisations financières
441,824		471,164	Produits d'actifs circulants
2.884,694		2.813,446	Autres produits financiers
7.666,771		6.444,208	Charges financières
7.084,193		6.244,323	Charges des dettes
0		0	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que II.E.
582,578		199,885	Autres charges financières
18.548,304		451,845	Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+/-)
n.d.		135,886	Produits exceptionnels
0		0	Reprises d'amortissement & de réduction de valeur sur immob. incorp. et corp.
0		0	Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières
0		135,886	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels

Compte de résultats

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Plus-values sur réalisation actifs immobilisés	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	49.056.000	n.d.
Amortissement et réduction de valeur except. sur frais	149.000	0
d'etabl., sur immob. incorp. et corp.		
Réduction de valeur sur immob. Financières	48.678.000	0
Provisions pour risques & charges exceptionnelles	229.000	0
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de	0	0
restructuration		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-30.507.696	587.731
Prélèvements sur les impôts différés	n.d.	n.d.
Transferts aux impôts différés	n.d.	n.d.
Impôts sur le résultat (+/-)	1.725.496	48.043
Impôts sur le résultat	1.725.496	48.043
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice après impôts (+/-)	-32.233.191	539.687
Prélèvements sur les réserves immunités	n.d.	n.d.
Transferts aux réserves immunités	n.d.	n.d.
Bén. (Perte) de l'ex. à affecter (+/-)	-32.233.191	539.687

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter (+/-)	-32.233.191	539.687
Bén. (Perte) de l'ex. à affecter (+/-)	-32.233.191	539.687
Bénéfice (Perte) de l'exercice précédent (+/-)	0	0
Prélèvements sur capitaux propres	39.733.191	0
Prélèvements sur capital et primes d'émission	0	0
Prélèvements sur réserves	39.733.191	0
Affectations aux capitaux propres	0	539.687
Affectations au capital & primes d'émission (présente à partir	0	0
de 1987)		
Affectations à la réserve légale	0	0
Affectations aux autres réserves	0	539.687
Bénéfice (Perte) à reporter (+/-)	n.d.	n.d.
Intervention d'associés dans la perte	0	0
Bénéfice à distribuer	7.500.000	0
Bénéfice à distribuer : rémunération du capital	7.500.000	0
Bénéfice à distribuer : administrateurs ou gérants	0	0
Bénéfice à distribuer : autres allocataires	0	0

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
12 mois	EUR	EUR
Local GAAP	Complet	Satisfait à tous les
Satisfait à tous les	contrôles	contrôles
obligatoires	obligatoires	obligatoires
ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Valeur comptable nette des frais d'etabl. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Nouveaux frais d'etabl. engagés	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Amortissements des frais d'établ.	n.d.	n.d.
Autres mutations en frais d'établ. de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Valeur nette des frais d'établ. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Frais de constit., d'augmt. de capital, frais d'émission	n.d.	n.d.
d'empr., etc. (valeur nette des frais d'établ. en fin d'ex.)	n.d.	n.d.
Frais de restructuration (valeur nette des frais d'établ. en fin d'ex.)	n.d.	n.d.
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
Val. d'acquis. des frais de R&D à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des frais de R&D et production imob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des frais de R&D	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des frais de R&D	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des frais de R&D à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des frais de R&D	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des frais de R&D	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des frais de R&D acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des frais de R&D	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des frais de R&D	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des frais de R&D	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Val. d'acquis. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex. préc.	22.777	58.509
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des conc., brev., lic.,... et production imob.	35.732	200.000
Cessions et désaffectations des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex.	58.509	258.509
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex. préc.	3.554	19.817
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés des conc., brev., lic.,...	16.263	22.287
Amort. et réduct. de val. repris des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,... acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,...	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex.	19.817	42.104
GOODWILL		
Val. d'acquis. du goodwill à la fin de l'ex. préc.	3.177.867	2.790.347
Mutations de l'exercice		
Val. d'acquis. des conc., brev., lic.,... à la fin de l'ex.	38.692	216.405

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Acquisitions du goodwill et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations du goodwill	387.521	n.d.
Transferts entre rubriques du goodwill	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. du goodwill à la fin de l'ex.	2.790.347	2.790.347
Amort. et réduct. de val. du goodwill à la fin de l'ex. préc.	3.177.867	2.790.347
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. actés du goodwill	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris du goodwill	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. du goodwill acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés du goodwill	387.521	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. du goodwill	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. de goodwill à la fin de l'ex.	2.790.347	2.790.347
Amort. et réduct. de val. du goodwill à la fin de l'ex.	2.790.347	0
Val. nette du goodwill à la fin de l'ex.	0	0
ACOMPTE VERSES		
Val. d'acquis. des comptes versés à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des comptes versés et production immob.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations des comptes versés	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des comptes versés	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des comptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des comptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. actés des comptes versés	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. repris des comptes versés	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des comptes versés acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des comptes versés	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des comptes versés	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des comptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Val. nette des comptes versés à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		
Val. d'acquis. des terrains et constructions à la fin de l'ex. préc.	726.310	553.502
Mutations de l'exercice		
Acquisitions et production immob. des terrains et constructions	14.807	5.794
Cessions et désaffectations des terrains et constructions	187.615	n.d.
Transferts entre rubriques des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des terrains et constructions à la fin de l'ex.	553.502	559.296
Plus-values des terrains et constructions à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice		
Plus-values actées sur les terrains et constructions	n.d.	n.d.
Plus-values sur les terrains et constructions acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur les terrains et constructions	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur les terrains et constructions	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Plus-values sur les terrains et constructions à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des terrains et constructions à la fin de l'ex. préc.	544.309	384.380
Mutations de l'exercice		
Amort. et réduct. de val. accès des terrains et constructions	27.687	28.366
Amort. et réduct. de val. repris des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des terrains et constructions acquis de tiers	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. annulés des terrains et constructions	187.615	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduct. de val. des terrains et constructions	n.d.	n.d.
Amort. et réduct. de val. des terrains et constructions à la fin de l'ex.	384.380	412.746
Plus-values nettes des terrains et constructions à la fin de l'ex.	169.122	146.550
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE		
Val. d'acq. des installations, à la fin de l'ex. préc.	9.122.338	2.760.530
Mutations de l'exercice		
Acquisitions des installations, et production immob.	197.699	1.269.874
Cessions et désaffectations des installations,...	6.559.507	n.d.
Transferts entre rubriques des installations,...	n.d.	n.d.
Val. d'acq. des installations, à la fin de l'ex.	2.760.530	4.030.404
Plus-values des installations, à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.
Plus-values actées sur les installations,...	n.d.	n.d.
Plus-values sur les installations, acquises de tiers	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur les installations,...	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur les installations,...	n.d.	n.d.
Plus-values nettes des installations, à la fin de l'ex.	371.465	1.214.495
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT		
Val. d'acq. du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex. préc.	1.464.321	1.498.137
Mutations de l'exercice		
Acquisitions et production immob. du mob. et mat. roulant	33.815	11.779
Cessions et désaffectations du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.
Val. d'acq. du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex.	1.498.137	1.509.915
Plus-values sur le mob. et le mat. roulant à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.

Comptes sociaux		31/12/2012	31/12/2013
		EUR	EUR
Mutations de l'exercice			
Plus-values actées sur le mob. et le mat. roulant	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values sur le mob. et le mat. roulant acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur le mob. et le mat. roulant	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur le mob. et le mat. roulant	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values sur le mob. et le mat. roulant à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. et réduit. de val. du mob. et mat. roulant à la fin de l'ex. préc.	1.411.638	1.437.463	
Mutations de l'exercice			
Amort. et réduit. de val. actées du mob. et mat. roulant	25.825	25.892	
Amort. et réduit. de val. repris du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.	
Amort. et réduit. de val. du mob. et mat. roulant acquis de tiers	n.d.	n.d.	
Amort. et réduit. de val. annulées du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.	
Transferts entre rubriques des amort. et réduit. de val. du mob. et mat. roulant	n.d.	n.d.	
Amort. et réduit. de val. du mob. et mat. roulant fin de l'ex.	1.437.463	1.463.356	
LOCATION-FINANCEMENT, DROITS SIMILAIRES			
Val. d'acquis. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions de leasing et droits sim. et production immob.	n.d.	n.d.	
Cessions et désaffectations de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.	
Transferts entre rubriques de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.	
Val. d'acquis. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	
Mutations de l'exercice			
Plus-values de leasing et droits sim. fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	
Plus-values actées de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.	
Plus-values de leasing et droits sim. acquises de tiers	n.d.	n.d.	
Plus-values annulées de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.	
Transferts entre rubriques des plus-values de leasing et droits sim.	n.d.	n.d.	
Plus-values de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	
Amort. et réduit. de val. de leasing et droits sim. à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Val. nette de leasing et droits sim. à la fin de l'ex.	0	0	
Terrains et constructions	n.d.	n.d.	
Installations, machines et outillage	n.d.	n.d.	
Mobilier et matériel roulant	n.d.	n.d.	

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013	EUR	EUR
Val. d'acquis. des autres immob. corp. à la fin de l'ex. préc.	42.620.093	44.599.773		
Mutations de l'exercice				
Acquisitions des autres immob. corp. et production immob.	2.416.446	1.293.047		
Cessions et désaffectations des autres immob. corp.	436.767	n.d.		
Transferts entre rubriques des autres immob. corp.	n.d.	n.d.		
Val. d'acquis. des autres immob. corp. à la fin de l'ex.	44.599.773	45.892.820		
Plus-values sur les autres immob. corp. acquises de tiers	n.d.	n.d.		
Plus-values annulées sur les autres immob. corp.	n.d.	n.d.		
Plus-value annulées sur les autres immob. corp.	n.d.	n.d.		
Transferts entre rubriques des plus-values sur les autres immob. corp.	n.d.	n.d.		
Plus-values sur les autres immob. corp. à la fin de l'ex.	33.130.225	35.896.857		
Mutations de l'exercice				
Amort. et réduit. de val. actés des autres immob. corp.	3.076.071	2.735.033		
Amort. et réduit. de val. repris des autres immob. corp.	n.d.	n.d.		
Amort. et réduit. de val. des autres immob. corp. acquis de tiers	n.d.	n.d.		
Amort. et réduit. de val. annulés des autres immob. corp.	309.439	n.d.		
Transferts entre rubriques des amort. et réduit. de val. des autres immob. corp.	n.d.	n.d.		
Amort. et réduit. de val. des autres immob. corp. à la fin de l'ex.	35.896.857	38.631.890		
Plus-values sur les autres immob. corp. à la fin de l'ex.	8.702.916	7.260.930		
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES				
Val. d'acquis. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.		
Mutations de l'exercice				
Acquisitions des immob. en cours et acomptes et production immob.	n.d.	n.d.		
Cessions et désaffectations des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.		
Transferts entre rubriques des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.		
Val. d'acquis. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.		
Plus-values sur les immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.		
Mutations de l'exercice				
Plus-values actées sur les immob. en cours et acomptes de tiers	n.d.	n.d.		
Plus-values annulées sur les immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.		
Transferts entre rubriques des plus-values sur les immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.		
Plus-values sur les immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.		
Amort. et réduit. de val. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.		
Mutations de l'exercice				

Comptes sociaux		31/12/2012	31/12/2013
		EUR	EUR
Amort. et réduit. de val. actés des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. et réduit. de val. repris des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. et réduit. de val. des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. de tiers	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. et réduit. de val. annulés des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des amort. et réduit. de val. des immob. en cours et acomptes	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. et réduit. de val. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
Amort. et réduit. de val. des immob. en cours et acomptes à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
Etat des immobilisations financières	0	0	0
ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex. préc.	223.196.635	223.196.635	223.196.635
Acquisitions des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex.	223.196.635	223.196.635	223.196.635
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values actées sur des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	25
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-value annulées sur des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	25
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées	15.882.308	64.560.308	64.560.308
Mutations de l'exercice			
Réduct. de val. actées des part., actions et parts en entr. liées	48.678.000	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. annulées des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex. préc.	64.560.308	64.560.308	64.560.308
Mutations de l'exercice			
Réduct. de val. des part., actions et parts en entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts en entr. liées, à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux		31/12/2012	31/12/2013
Mutations des montants non appelés des part., actions et parts en entr. liées lors de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés des part., actions et parts en entr. liées à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	158.636.352
ENTREPRISES LIEES - CREANCES			
Valeur comptable nette de créances sur entr. liées, à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice			
Additions de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Remboursements de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. actées de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Diff. de change relat. aux créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Autres mutations de créances vis-à-vis des entr. liées	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur nette des créances vis-à-vis des entr. liées, à la fin de l'ex.	0	0	0
Réduct. de val. cumulées de créances vis-à-vis entr. liées, à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice			
Acquisitions des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Val. d'acquis. des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice			
Plus-values actées sur des part., actions & parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part. acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values annulées sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques des plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice			
Réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice			
Réduct. de val. actées sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.	n.d.	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013	
	EUR	EUR	Réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part. acquises de tiers
	n.d.	n.d.	Réduct. de val. annulées sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Transferts entre rubriques des réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Réduct. de val. sur des part., actions et parts en entr. avec lien de part. à la fin de l'ex.
	n.d.	n.d.	Montants non appelés des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.
	n.d.	n.d.	Montants des montants non appelés des part., actions et parts en entr. avec lien de part. lors de l'ex.
	n.d.	n.d.	Montants non appelés des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.
	0	0	Valeur nette des part., actions et parts en entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES			
	n.d.	n.d.	Valeur comptable nette de créances sur entr. avec lien de part., à la fin de l'ex. préc.
Mutations de l'exercice			
	n.d.	n.d.	Additions de créances sur entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Remboursements de créances sur entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Réduct. de val. actées de créances sur entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Réduct. de val. reprises de créances sur entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Diff. de change relat. aux créances sur entr. avec lien de part.
	n.d.	n.d.	Autres mutations de créances sur entr. avec lien de part.
	0	0	Valeur nette des créances sur entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.
	n.d.	n.d.	Réduct. de val. cumulées de créances sur entr. avec lien de part., à la fin de l'ex.
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
	n.d.	n.d.	Val. d'acquis. des part., actions et parts en autres entr., à la fin de l'ex. préc.
Mutations de l'exercice			
	n.d.	n.d.	Acquisitions des part., actions et parts dans d'autres entr.
	n.d.	n.d.	Cessions et retraits des part., actions et parts dans d'autres entr.
	n.d.	n.d.	Transferts entre rubriques des part., actions et parts dans d'autres entr.
	n.d.	n.d.	Val. d'acquis. des part., actions et parts dans d'autres entr., à la fin de l'ex.
	n.d.	n.d.	Plus-values sur des part., actions et parts dans d'autres entr. à la fin de l'ex. préc.
Mutations de l'exercice			
	n.d.	n.d.	Plus-values actées sur des part., actions et parts dans d'autres entr.
	n.d.	n.d.	Plus-values sur des part., actions et parts dans d'autres entr. acquises de tiers
	n.d.	n.d.	Plus-values annulées sur des part., actions et parts dans d'autres entr.

Annexes

Comptes sociaux		
	31/12/2012	31/12/2013
Transferts entre rubriques des plus-values sur des parts,	n.d.	n.d.
actions et parts dans d'autres entr.		
Plus-values sur des parts, actions et parts dans d'autres entr.,	n.d.	n.d.
à la fin de l'ex.		
Réduct. de val. des parts, actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
fin de l'ex. préc.		
Mutations de l'exercice		
Réduct. de val. actées des parts, actions et parts dans d'autres	n.d.	n.d.
entr.		
Réduct. de val. reprises des parts, actions et parts dans	n.d.	n.d.
d'autres entr.		
Réduct. de val. des parts, actions et parts dans	n.d.	n.d.
d'autres entr.		
Transferts entre rubriques des réduct. de val. des parts,	n.d.	n.d.
actions et parts dans d'autres entr.		
Réduct. de val. des parts, actions et parts dans d'autres entr.	n.d.	n.d.
à la fin de l'ex.		
Réduct. de val. des parts, actions et parts dans d'autres entr.,	n.d.	n.d.
à la fin de l'ex.		
Montants non appelés des parts, actions et parts dans d'autres	n.d.	n.d.
entr., à la fin de l'ex. préc.		
Mutations des montants non appelés des parts, actions et parts	n.d.	n.d.
dans d'autres entr. lors de l'ex.		
Montants non appelés des parts, actions et parts dans d'autres	n.d.	n.d.
entr. à la fin de l'ex.		
Valeur nette des parts, actions et parts dans d'autres entr., à la	0	0
fin de l'ex.		
AUTRES ENTREPRISES - CRAINCES		
Valeur comptable nette de créances sur autres entr., à la fin de		
l'ex. préc.	139.331	110.387
Mutations de l'exercice		
Additions de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Remboursements de créances sur autres entr.	28.945	75.742
Réduct. de val. actées de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Diff. de change relat. aux créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Autres mutations de créances sur autres entr.	n.d.	n.d.
Valeur nette des créances sur autres entr., à la fin de l'ex.	110.387	34.644
Réduct. de val. cumulées de créances sur autres entr., à la fin	n.d.	n.d.
de l'ex.		
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS		
Actions et parts en placements	0	0
Valeur comptable d'actions et parts en placements augmentée	n.d.	n.d.
du montant non appelé		
Montant non appelé d'actions et parts en placements	n.d.	n.d.
Titres à revenu fixe	0	0
Titres à revenu fixe émis par des établ. de crédit	n.d.	n.d.
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit	0	0
Avec une durée résiduelle ou de préavis		
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit: durée	n.d.	n.d.
résiduelle ou de préavis d' 1 mois au plus		
Comptes à terme détenus auprès des établ. de crédit: durée	n.d.	n.d.
résiduelle ou de préavis de plus d' 1 mois à 1 an au plus		

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Comptes à terme détenus auprès des établi. de crédit: durée résiduelle ou de préavis de plus d' 1 an	n.d.	n.d.
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	n.d.	n.d.
ETAT DU CAPITAL		
Capital souscrit au terme de l'ex. préc.	3.895.264	3.895.264
Capital souscrit au terme de l'ex.	3.895.264	3.895.264
Nombre d'actions nominatives	1.637.853	1.637.853
Nombre d'actions au porteur	1.269.507	1.269.507
CAPITAL NON LIBERE		
Montant non appelé du capital non libéré	0	0
Montant appelé du capital non libéré	n.d.	n.d.
ACTIONS PROPRES		
Détenu par la société elle-même	n.d.	n.d.
Montant du capital détenu en actions propres par la société	n.d.	n.d.
Nombre d'actions propres détenues par la société	n.d.	n.d.
Détenu par ses filiales		
Montant du capital détenu en actions propres par ses filiales et sous-filiales	n.d.	n.d.
Nombre d'actions propres détenues par ses filiales et sous-filiales	n.d.	n.d.
ENGAGEMENT D'EMISSIONS D'ACTION		
Suite à l'exercice de droits de conversion	n.d.	n.d.
Engag. d'émiss. d'actions suite aux droits de conv. : montant des empr. conv. en cours	n.d.	n.d.
Engag. d'émiss. d'actions suite aux droits de conv. : montant du capital à souscrire	n.d.	n.d.
Engag. d'émiss. d'actions suite aux droits de conv. : nbr. max. d'émis. d'actions suite aux droits de conv. : nbr. max. corresp. d'act. à émettre	n.d.	n.d.
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Engag. d'émiss. d'actions suite aux droits de souscrip. : nbr. de droits souscrip. en circuit	n.d.	n.d.
Engag. d'émiss. d'actions suite aux droits de souscrip. : montant du capital à souscrire	n.d.	n.d.
Engag. d'émiss. d'actions suite aux droits de souscrip. : nbr. max. corresp. d'act. à émettre	n.d.	n.d.
PARTS NON REPRESENTATIVES CAPITAL		
Nombre de parts hors du capital	n.d.	n.d.
Nombre de voix correspondantes aux parts hors du capital	n.d.	n.d.
Nbre de parts hors du capital détenues par la soc.	n.d.	n.d.
Nbre de parts hors du capital détenues par les fil.	n.d.	n.d.
ETAT DES DETTES		
AN, EN FONCTION DE LETRES A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LETRES RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes fin. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Empr. subord. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. et assimil. échéant dans l'année	n.d.	n.d.
Dettes échéant dans l'année vis-à-vis d'établ. de crédit	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux		31/12/2012	31/12/2013
		EUR	EUR
Autres empr. échéant dans l'année	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes com. échéant dans l'année	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fourn. échéant dans l'année	n.d.	n.d.	n.d.
Effets à payer dans l'année	n.d.	n.d.	n.d.
Comptes reçus sur commandes (dettes échéant dans l'année)	n.d.	n.d.	0
Autres dettes échéant dans l'année	n.d.	n.d.	0
Total des dettes échéant dans l'année	n.d.	0	0
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courtir			
Dettes fin. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	151.000,000	n.d.
Empr. subord. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. et assimil. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établiss. de crédit échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Autres empr. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	151.000,000	n.d.
Autres dettes com. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fourn. échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Effets à payer > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Comptes reçus sur commandes (dettes échéant > 1 an mais < 5 ans)	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Total des dettes échéant > 1 an mais < 5 ans	n.d.	151.000,000	n.d.
Dettes ayant plus de 5 ans à courtir			
Dettes fin. échéant à plus de 5 ans	n.d.	151.000,000	n.d.
Empr. subord. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. & assimil. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établiss. de crédit échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Autres empr. échéant à plus de 5 ans	n.d.	151.000,000	n.d.
Dettes com. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fourn. échéant à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Effets à payer à plus de 5 ans	n.d.	n.d.	n.d.
Comptes reçus sur commandes (dettes échéant à plus de 5 ans)	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes échéant à plus de 5 ans	n.d.	1.162,941	977,583
Total des dettes échéant à plus de 5 ans	n.d.	152.162,941	977,583
DETTES GARANTIES			
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges			
Dettes fin. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Empr. subord. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Empr. obl. non subord. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes location-fin. et assimil. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes vis-à-vis d'établiss. de crédit garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Autres empr. garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes com. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fourn. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Effets à payer garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Comptes reçus sur commandes garantis par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fiscales, salariales, soc. garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes garanties par les pouv. publ. belges	n.d.	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Dotations (utilisations et reprises) (+/-)	33.511	9.471
Réductions de valeur		
Réduct. de val. actées sur stocks et commandes en cours	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur stocks et commandes en cours	n.d.	n.d.
Sur stocks et commandes en cours		
Réduct. de val. actées sur créances commerciales	2.462	n.d.
Réduct. de val. reprises sur créances commerciales	n.d.	n.d.
Provisions pour risques et charges		
Constitutions des provisions pour risques et charges	366.656	82.816
Utilisations et reprises des provisions pour risques et charges	16.113	32.226
Autres charges d'exploitation		
Impôts, taxes relatifs à l'exploitation	400.196	281.252
Autres charges d'exploitation	25.681	17.812
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nbre total de pers. intérimaire et de pers. mises à la dispos. de l'entr. à la date de clôture	n.d.	n.d.
Nbre moyen en pers. intérimaire calculé en équivalents temps plein	4	5
Nbre effectif d'heures prestées par du pers. intérimaire	6.828	9.908
Frais pour l'entreprise relat. au pers. intérimaire	137.077	207.738
RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS		
RESULTATS FINANCIERS		
Subsides accordés par pouv. publics et imputés au compte de résultats		
Subsides en capital accordés par pouv. publ. et imputés au compte de résultat.	0	0
Subsides en intérêts accordés par pouv. publ. et imputés au compte de résultat.	0	0
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	n.d.	n.d.
Intérêts intercalaires portés à l'actif	n.d.	n.d.
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Réduct. de val. actées sur actifs circul.	n.d.	n.d.
Réduct. de val. reprises sur actifs circul.	n.d.	n.d.
Montant de l'escompte à charge de l'entrep. sur négociation de créances	0	0
Montant par solde des prov. à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+/-)	n.d.	n.d.
Provisions à caractère financier		
Provisions constituées, à caractère financier	n.d.	n.d.
Provision utilisées et reprises, à caractère financier	n.d.	n.d.
IMPOTS ET TAXES		
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	1.725.496	48.043
Impôts & précomptes dus ou versés	1.725.496	48.043
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	n.d.	n.d.
Suppléments d'impôts estimés	n.d.	n.d.
Impôts sur résultat d'exercices antérieurs	0	0
Suppléments d'impôts dus ou versés sur résultat d'ex. antér.	n.d.	n.d.
Suppléments d'impôts estimés sur résultat d'ex. antér.	n.d.	n.d.
Sources de latences fiscales		

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Latences fiscales actives	n.d.	n.d.
Pertes fiscales cum., déductibles des bénéf. taxables	n.d.	n.d.
ultérieurs (sources de latences fiscales)	n.d.	n.d.
Latences fiscales passives	n.d.	n.d.
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS		
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte	19.375.239	20.667.754
TVA, taxes d'égalisation et taxes spéciales de l'ex. à l'entreprise (déductible)	39.306.316	38.787.945
TVA, taxes d'égalisation et taxes spéciales de l'ex. par l'entreprise		
Montants retenus à charge de tiers, au titre de	4.402.118	4.556.974
Montant retenu à charge de tiers, au titre de précompte professionnel		
Montant retenu à charge de tiers, au titre de précompte mobilier	2.510	1.516
DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties pers. pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	n.d.	n.d.
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	n.d.	n.d.
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entrepr.	n.d.	n.d.
Montant max. à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	n.d.	n.d.
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES		
Pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques	n.d.	n.d.
Valeur comptable des immeubles grevés d'hypoth. pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	n.d.	n.d.
Montant de l'inscript. des hypothèques pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	n.d.	n.d.
Valeur comptable des autres actifs gagés pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	n.d.	n.d.
Sûretés const. sur actifs gagés pour la séc. de dettes et engag. de l'ent.	n.d.	n.d.
Pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques	n.d.	n.d.
Valeur comptable des immeubles grevés d'hypoth. pour la séc. de dettes et engag. de tiers	n.d.	n.d.
Montant de l'inscription des hypothèques pour la séc. de dettes et engagements de tiers	n.d.	n.d.
Montant de l'inscript. des gages sur fond de commerce pour la séc. de dettes et engag. de tiers	n.d.	n.d.
Valeur compt. des actifs gagés pour la séc. de dettes et engag. de tiers	n.d.	n.d.
Sûretés const. sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	n.d.	n.d.
MARCHES A TERME		
Marchandises achetées au marché à terme	n.d.	n.d.
Marchandises vendues au marché à terme	n.d.	n.d.

Annexes

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME	
Comptes sociaux	31/12/2012
Devises achetées au marché à terme	2.252.591
Devises vendues au marché à terme	2.308.665
	n.d.

Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées

n.d.	n.d.
------	------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

ENTREPRISES LIEES

Créances à charge des entrep. liées	23.950.830	23.441.626
Autres engag. en faveur des entrep. liées	n.d.	n.d.
Immobilisations financières en entrep. liées	158.636.327	158.636.352
Immob. fin. en entrep. liées : créances subordonnées	n.d.	n.d.
Immob. fin. en entrep. liées : autres créances	n.d.	n.d.
Créances sur entrep. liées	23.950.830	23.441.626
Créances à plus d'un an sur entrep. liées	4.594.863	4.594.863
Créances à un an au plus sur entrep. liées	19.355.967	18.846.763
Placements de trésorerie en entrep. liées	n.d.	n.d.
Placements de trésorerie en entrep. liées : actions	n.d.	n.d.
Placements de trésorerie en entrep. liées : créances	n.d.	n.d.
Dettes en entrep. liées	151.548.810	151.548.588
Dettes à plus d'un an en entrep. liées	151.000.000	151.000.000
Dettes à un an au plus en entrep. liées	548.810	548.588

Garanties personnelles et réelles

Dettes et engagements garanties par la société

n.d.	n.d.
------	------

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises

n.d.	n.d.
------	------

liées pour

Résultats financiers

Autres engagements financiers significatifs en entrep. liées	n.d.	n.d.
Produits des immobilisations financières en entrep. liées	14.896.914	1.507.752
Produits des actifs circulants en entrep. liées	441.824	471.164
Autres produits financiers en entrep. liées	n.d.	n.d.
Charges des dettes en entrep. liées	7.082.550	6.242.596
Autres charges financières en entrep. liées	n.d.	n.d.

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées par cession d'actifs immobilisés en entrep. liées

n.d.	n.d.
------	------

Moins-values réalisées en entrep. liées par cession d'actifs immobilisés

n.d.	n.d.
------	------

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Immob. fin. en entrep. liées	0	0
Part. aux immob. fin. en entrep. liées	0	0
Créances subord. aux immob. fin. en entrep. liées	n.d.	n.d.
Autres créances en entrep. liées	n.d.	n.d.
Autres créances en entrep. liées	n.d.	n.d.
Créances sur entrep. liées	n.d.	n.d.
Créances à plus d'un an sur entrep. liées	n.d.	n.d.
Créances à un an au plus sur entrep. liées	n.d.	n.d.
Dettes en entrep. liées	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux	31/12/2012	31/12/2013
Dettes à plus d'un an en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
Dettes à un an au plus en entr. avec lien de particip.	n.d.	n.d.
RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES GERANTS		
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS		
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI		
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B		
Créances existant à charge des adm. et gérants	n.d.	n.d.
Garanties constit. en faveur des adm. et gérants	n.d.	n.d.
Autres engag. sign. souscrits en faveur des adm. et gérants	n.d.	n.d.
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	n.d.	n.d.
Rémun. et pensions attribuées à charge du compte de rés. aux adm. et gérants	n.d.	n.d.
Rémun. et pensions attribuées à charge du compte de rés. aux anc. adm. et gérants	n.d.	n.d.
RELATIONS FINANCIERES AVEC LE(S) COMMISSAIRE(S)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	52.530	52.530
Emoluments pour prest. except. ou missions part. accomplies au sein de la société du (des) commissaire(s)	n.d.	n.d.
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	5.950
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	n.d.	n.d.
Emoluments pour prest. except. ou missions part. accomplies au sein de la société par des pers. avec lesquelles le (les) commissaire(s) est (sont) lié(s)	n.d.	n.d.
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	n.d.	n.d.
RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST A LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	n.d.	n.d.
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)	n.d.	n.d.
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	n.d.	n.d.

Annexes

Comptes sociaux	
31/12/2012	31/12/2013
EUR	EUR
n.d.	n.d.
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)	
n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	
n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	
n.d.	n.d.

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REPONDRE SUR LA FEUILLE REPONSE QUI VOUS A

ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION » 050 »

VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉRER CHAQUE PAGE

ÉCRIRE LISIÈLEMENT - RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

AVD/hm/17/10/2015

EXAMEN D'ADMISSION – COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION (050)

Question 1 :

L'entreprise manufacturière TRF SA fabrique trois produits. Ses activités se déroulent exclusivement à l'intérieur d'un atelier où tous ses produits suivent un parcours similaire. On établit des coûts standard complets pour chacun des trois produits. On affecte directement aux produits les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe. Traditionnellement, on impute aux produits les frais généraux de fabrication à partir du coût standard de la main-d'œuvre directe. On considère les frais de vente et d'administration comme des frais se rapportant à l'ensemble de la période et on ne les répartit pas entre les produits. La fiche du coût de revient des produits, obtenus par la méthode traditionnelle, est la suivante :

	Produit A	Produit B	Produit C
Matières premières	20.00	30.00	10.00
Main d'œuvre directe	10.00	6.67	5.00
Frais généraux de fabrication	79.21	52.81	39.60
Total	109.21	89.47	54.60

L'analyse des activités d'exploitation se résume ainsi :

Activité	Unité d'œuvre	Produit A	Produit B	Produit C	TOTAL
Production	Unité produite	10.000	15.000	3.000	28.000
Utilisation des machines	Heure machine	5.000	12.000	3.000	20.000
Gestion des composants	Composant	50.000	90.000	30.000	170.000
Mise en course	Nbr Mise en course	8	10	12	30
Ingénierie	Heure travaillée	2.500	3.500	4.000	10.000
Emballage	Unités livrées	100	500	2.000	2.600

Mme DUREU fabrique des peluches et les vend lors de marchés, sur un stand. La fabrication d'une peluche nécessite 0,4 mètre de tissu à 3 € le mètre, 0,5 mètre de fourrure synthétique à 5 € le mètre, 1,50 € de coton, 2,70 € de main d'œuvre directe et 4,50 € d'accessoires.

Ses frais fixes mensuels s'élèvent à 100 € (location du stand du marché). Mme DUREU vend en moyenne 45 peluches par mois à 29 € la peluche. Elle souhaite connaître son résultat mensuel, son seuil de rentabilité (en valeur et en quantité) ainsi que la date du point mort de rentabilité.

Mme DUREU pense pouvoir doubler ses ventes pendant la période de Noël. Elle envisage donc d'embaucher une jeune fille durant le mois de décembre pour l'aider deux jours par semaine. Le salaire de la jeune fille serait de 830 € (toutes charges comprises). Quelle serait l'incidence de cette décision sur les chiffres du mois de décembre ?

Question 2 (20 points, 4 points par item) :

1. Calculez le coût de revient des produits A, B et C selon la méthode de la comptabilité par activité (ABC).
2. Comparez les résultats obtenus par la méthode traditionnelle avec les résultats obtenus par la méthode ABC.
3. Proposez à l'entreprise une stratégie de réduction des coûts.

Questions (50 points, 20-20-10)

Quant aux frais de vente et d'administration qui sont de 624.000 €, mis à part 10 % de ces frais qui sont spécifiques au produit C, il faudrait effectuer une analyse des activités pour pouvoir les établir et ensuite les rattacher aux produits.

Utilisation des machines	700.000
Gestion des composants	300.000
Mise en course	3.000
Ingénierie	500.000
Emballage	200.000
Total	1.703.000

Une analyse des coûts de ces activités a révélé que la répartition des frais généraux de fabrication est la suivante :

Question 3 :

Les dirigeants d'une PME produisent des enceintes acoustiques. Ils travaillent en coûts standards afin de déterminer le coût prévisionnel de leurs produits. Ils utilisent comme unité d'œuvre l'heure de main d'œuvre.

En ce qui concerne le boîtier de l'enceinte, les prévisions mensuelles de janvier sont les suivantes : il est prévu de produire et de vendre 2.200 boîtiers : consommation d'agglomérés (1,10 m² par boîtier à 0,80 € le m²), deux heures de travail par boîtier à 20 € l'heure et 330.000 € de charges indirectes.

En réalité, durant le mois de janvier : production de 2 192 boîtiers grâce à 4 050 heures de travail à 21 € l'heure, 324 000 € de frais d'atelier, consommation de 2 400 m² d'agglomérés à 10,74 € le m².

Questions (30 points, 15 points par item) :

1. Déterminez le coût standard et le coût réel d'un boîtier.
2. Calculez les écarts de prix et de quantités sur les trois éléments composant le coût des boîtiers et décomposez l'écart des frais d'ateliers en écarts de budget, d'activité et de rendement.

Donnez cinq différences entre grandes et petites entreprises sur le plan du contrôle interne.

Question 3 (6 points)

Donnez trois exemples de procédures qui garantissent que toutes les transactions sont comptabilisées effectivement.

Question 2 (6 points)

Dans le rapport COSO, l'évaluation des risques est considérée comme une composante centrale du contrôle interne. Quels sont les quatre grands principes en matière d'évaluation des risques auxquels doit satisfaire une organisation selon la version la plus récente de ce rapport COSO ?

Question 1 (8 points)

EXAMEN D'ADMISSION – GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE (060)

AVD/hm/10/10/2015

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

NUMÉRER CHAQUE PAGE - ÉCRIRE LISIÈLEMENT.

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDICER VOTRE NOM

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE »

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LA FEUILLE RÉPONSE QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REPONDRE SUR LA FEUILLE REPONSE QUI VOUS A
ÉTÉ DISTRIBUÉE**

**VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « AUDIT ET COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES »**

**VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE -
NE PAS INDICHER VOTRE NOM**

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ÉCRIRE LISIÈLEMENT:

**REPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN
HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.**

AVD/hm/10/10/2015

**EXAMEN D'ADMISSION – AUDIT ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
(070)**

Question 1 (6 points)

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'examen analytique (procédures analytiques) en tant que procédure de contrôle ?

Question 2 (8 points)

Quel rôle le seuil de signification (« materiality ») joue-t-il lors de la planification de l'audit et de l'évaluation de la fiabilité des états financiers ?

Question 3 (6 points)

Comment procède-t-on au contrôle de l'assertion de réalité (occurrence) des ventes ?

- a) Risque inhérent ;
- b) Risque d'audit ;
- c) Risque lié au contrôle interne ;
- d) Risque de non-détection.

Lesquels, parmi les risques énumérés ci-dessous, affectent le risque d'anomalies significatives au niveau d'une assertion ?

Question 2

- 1) Responsabilité d'établir les comptes conformément au référentiel comptable applicable ;
- 2) Responsabilité en matière de contrôle interne, en vue de permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative ;
- 3) Responsabilité de donner à l'auditeur accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui ont trait à l'établissement des états financiers, telles que la comptabilité, la documentation y afférente, et autres éléments ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

Un audit effectué selon les normes ISA est mené sur les prémisses que la direction et, le cas échéant, les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, reconnaissent et comprennent leurs responsabilités suivantes :

Question 1

Ce questionnaire reprend 20 questions à choix multiples. Chaque question reprend 4 choix parmi lesquels seul 1 choix est correct. Il vous est demandé d'entourer la bonne réponse. Une bonne réponse donne droit à 3 points, une affirmation fausse donne -1, pas d'affirmation 0.

Instructions:

EXAMEN D'ADMISSION – NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES (090)

AVD/hm/17/10/2015

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM !

Numéro d'identification : _____

- 1) Seulement A et D sont correctes ;
- 2) Seulement A, C et D sont correctes ;
- 3) Seulement B, C et D sont correctes ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) L'auditeur n'est concerné que par la fraude entraînant une anomalie significative dans les états financiers ;
- b) Il appartient à l'auditeur de déterminer si, au plan juridique, une fraude a été ou non perpétrée ;
- c) L'auditeur s'intéresse à deux catégories d'anomalies intentionnelles : celles liées à la présentation d'états financiers mensongers et celles résultant du détournement d'actifs ;
- d) L'élément distinctif entre la fraude et l'erreur réside dans le caractère intentionnel ou non de l'acte qui est à l'origine de l'anomalie.

Lesquelles des propositions suivantes en matière de fraude au sens de la norme ISA 240 sont correctes ?

Question 4

- 1) Un tel test permet d'extrapoler les résultats à l'entière de la population ;
- 2) Un tel test permet de vérifier une proportion importante du total des montants d'un flux d'opérations ou du solde d'un compte ;
- 3) Un tel test permet de cibler des éléments ayant un historique d'erreur ;
- 4) Un tel test permet de viser des éléments portant un risque spécifique.

Lorsque l'on désire effectuer une sélection d'éléments spécifiques à des fins de tests en vue de recueillir des éléments probants, lequel parmi les propositions suivantes, **ne constitue pas** un avantage par rapport à une sélection par sondage ?

Question 3

- 1) B et D ;
- 2) B et C ;
- 3) A et C ;
- 4) A et D.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

Numéro d'identification : _____

- 1) A ;
2) B ;
3) C ;
4) D.

Laquelle de ces propositions n'est pas une des tâches remplies par le système de contrôle interne ?

- a) identifier les risques liés à l'activité au regard des objectifs d'élaboration de l'information financière ;
b) évaluer si la direction a développé et entretient une culture d'honnêteté et de comportement éthique ;
c) évaluer la possibilité de leur survenance ;
d) décider des mesures à prendre pour répondre à ces risques.
- tâches énumérées ci-dessous :

Lors de l'évaluation du contrôle interne, l'auditeur doit s'assurer que l'entité ait mis en place un système d'évaluation des risques. Le système de contrôle interne doit donc remplir certaines des

Question 6

- 1) A ;
2) B ;
3) C ;
4) Toutes les propositions sont correctes.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers ;
b) Étendue des travaux d'audit et calendrier de réalisation prévus ;
c) Indépendance de l'auditeur.

La norme ISA 260 énumère un certain nombre de sujets que l'auditeur doit communiquer aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise. Parmi la liste ci-dessous, lesquelles en font partie ?

Question 5

Numéro d'identification : _____

- 1) A, B et C ;
 2) B, C et D ;
 3) A, C et D ;
 4) Toutes les propositions sont correctes.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) le nombre de confirmations à demander ;
 b) la connaissance qu'a du sujet concerné le tiers à qui la confirmation est demandée ;
 c) la capacité ou la volonté du tiers sélectionné de répondre ;
 d) l'objectivité du tiers sélectionné.

Les facteurs qui peuvent aider l'auditeur à déterminer si des procédures de confirmation externe sont à mettre en œuvre en tant que contrôles de substance comprennent :

Question 8

- 1) A ;
 2) B ;
 3) C ;
 4) D.

Laquelle de ces propositions n'est pas correcte ?

- a) le montant en deçà duquel les anomalies seront considérées comme manifestement insignifiantes ;
 b) toutes les anomalies relevées au cours de l'audit avec la mention de leur correction ou non correction ;
 c) sa conclusion relative au caractère significatif ou non des anomalies non corrigées, prises individuellement ou en cumulé, et le fondement de cette conclusion ;
 d) les raisons pour lesquelles la direction refuserait de corriger tout ou partie des anomalies que l'auditeur lui a communiquées.

Dans le cadre de l'évaluation des anomalies relevées au cours de l'audit, l'auditeur doit inclure dans la documentation d'audit :

Question 7

Numéro d'identification : _____

- 1) A, B et C ;
 2) B, C et D ;
 3) A, C et D ;
 4) Toutes les propositions sont correctes.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) inspecter les stocks pour s'assurer de leur existence et apprécier leur état physique, et à tester des comptages;
 b) observer le respect des instructions de la direction et l'application de ses instructions en vue d'enregistrer et de contrôler les résultats du comptage physique des stocks ; et recueillir des éléments probants sur la fiabilité des procédures de comptage de la direction ;
 c) vérifier la propriété de ces stocks.

Lorsque l'auditeur assiste à l'inventaire physique du stock, il fait cela dans le but de :

Question 10

- 1) A ;
 2) B ;
 3) C
 4) Toutes les propositions sont correctes.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) des demandes d'informations auprès de la direction et, le cas échéant, d'autres personnes au sein de l'entité, y compris auprès du conseil juridique interne ;
 b) la revue des procès-verbaux des réunions des personnes constituant le gouvernement de l'entité ;
 c) l'examen des comptes d'honoraires juridiques.

procédures comprennent :

L'auditeur doit définir et mettre en œuvre des procédures d'audit afin d'identifier les procès et litiges impliquant l'entité et pouvant engendrer un risque d'anomalies significatives. Ces

Question 9

Numéro d'identification : _____

- 1) A et B ;
 2) A et C ;
 3) B et C ;
 4) Toutes les propositions sont correctes.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) Les actifs dont la transaction fait objet ont été évalués conformément au principe de « juste valeur » ;
 b) la logique (ou l'absence de logique) économique de la transaction suggère qu'elle puisse avoir été conclue dans le but d'élaborer une information financière mensongère ou de dissimuler un détournement d'actifs ;
 c) les transactions ont été correctement enregistrées et les informations les concernant fournies conformément au référentiel comptable applicable.

Pour les transactions importantes conclues avec des parties liées en dehors du cadre normal des activités de l'entité, l'auditeur doit examiner les contrats ou les accords sous-jacents, s'il en existe, et apprécier si :

Question 12

- 1) A et B ;
 2) A et C ;
 3) B et C ;
 4) C et D.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- a) de l'identité des parties liées à l'entité, y compris des changements par rapport à la période précédente ;
 b) de la valorisation de ces parties liées dans les comptes de l'entité ;
 c) de toute transaction conclue par l'entité avec les parties liées au cours de la période et, si tel est le cas, du type de transaction et de son objet ;
 d) de l'environnement de contrôle interne au sein de ces parties liées.

Selon la norme ISA 550, lorsqu'il essaye d'avoir une bonne compréhension des relations et des transactions de l'entité avec les parties liées, l'auditeur doit s'enquérir auprès de la direction :

Question 11

Numéro d'identification : _____

Question 14

Si les états financiers de la période précédente ont été audités par un auditeur précédent, en plus d'exprimer une opinion sur les états financiers de la période en cours, l'auditeur doit, en plus d'exprimer une opinion sur les états financiers de la période précédente, indiquer dans un paragraphe relatif à d'autres points (à moins que le rapport de l'auditeur précédent sur les états financiers de la période précédente ne soit réémis par ce dernier avec les états financiers) :

- 1) doit d'office amender son rapport de manière à prendre en compte cet événement ;
- 2) ne doit d'office pas amender son rapport ;
- 3) doit recommencer toutes les procédures d'audit ;
- 4) aucune de ces propositions n'est correcte.

Si après la date de son rapport mais avant la date de publication des états financiers, il a connaissance d'un fait qui, s'il l'avait connu à la date de son rapport, aurait pu le conduire à amender ce dernier, l'auditeur :

Si les états financiers de la période précédente ont été audités par un auditeur précédent ;

- a) le type d'opinion exprimée par l'auditeur précédent et, si l'opinion a été modifiée, les raisons qui en sont la cause et la date de ce rapport ;
- b) que sa responsabilité n'est pas engagée en ce qui concerne l'exacitude des chiffres comparatifs.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- 1) A et B ;
- 2) A et C ;
- 3) B et C ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

Question 15

Parmi les travaux préliminaires à la planification de la mission tels que définis dans la norme ISA 300, nous retrouvons :

- a) évaluer le respect des règles d'éthique, y compris celles relatives à l'indépendance, conformément à la Norme ISA 220 ;
- b) effectuer les procédures d'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, tel qu'il est exigé par la Norme ISA 240 ;
- c) évaluer les procédures de contrôle interne, tel qu'il est exigé par la Norme ISA 265.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- 1) A ;
- 2) B ;
- 3) C ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

Question 16

Parmi les critères que l'auditeur peut prendre en considération pour déterminer si une faiblesse ou un ensemble de faiblesses du contrôle interne constitue une faiblesse significative nous retrouvons :

- a) la possibilité de la perte ou d'une fraude portant sur les actifs ou les passifs concernés ;
- b) la présence d'un système informatisé complexe ;
- c) la possibilité que des faiblesses conduisent à des anomalies significatives dans les états financiers des périodes futures.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- 1) A et B ;
- 2) A et C ;
- 3) B et C ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

Question 18

Sous quelles conditions l'auditeur peut accepter une mission ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés selon les Normes ISA ?

- a) Il doit avoir été nommé pour effectuer un audit selon les Normes ISA des états financiers à partir desquels les états financiers résumés seront extraits ;
- b) se mettre d'accord avec la direction sur la forme de l'opinion qui sera exprimée sur les états financiers résumés ;
- c) s'il y est tenu par la loi ou la réglementation.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- 1) A et B ;
- 2) A et C ;
- 3) B et C ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

Question 17

Si la direction refuse de permettre à l'auditeur d'adresser une demande de confirmation, celui-ci doit :

- a) Le mentionner dans son rapport, comme qu'exigé par la norme ISA 706 ;
- b) évaluer les incidences du refus de la direction sur son évaluation des risques d'anomalies significatives concernés, y compris du risque de fraude, et sur la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures d'audit ;
- c) mettre en œuvre des procédures d'audit alternatives destinées à recueillir des éléments probants pertinents et fiables.

Laquelle des réponses suivantes est correcte ?

- 1) A et B ;
- 2) A et C ;
- 3) B et C ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

- Laquelle des réponses suivantes est correcte ?
- 1) A et B ;
 - 2) A et C ;
 - 3) B et C ;
 - 4) Toutes les propositions sont correctes.

- Selon la norme ISA 530, lorsque l'auditeur doit décider la taille de l'échantillon d'un sondage, l'auditeur peut se baser sur :
- a) Le risque qu'il est disposé à accepter ;
 - b) une formule s'appuyant sur des critères statistiques ;
 - c) son jugement professionnel.

Question 20

- Laquelle des réponses suivantes est correcte ?
- 1) A et C ;
 - 2) Seulement A ;
 - 3) B et D ;
 - 4) Seulement B.

- Lorsque l'auditeur inclut dans son rapport d'audit un paragraphe d'observation, il doit :
- a) l'inclure immédiatement après le paragraphe d'opinion ;
 - b) l'inclure avant le paragraphe d'opinion ;
 - c) inclure un sous-titre « Paragraphe d'observation », ou un autre intitulé approprié ;
 - d) inclure un sous-titre « Paragraphe d'observation préliminaire », ou un autre intitulé approprié.

Question 19

Numéro d'identification : _____

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT DES SOCIÉTÉS (11)

I. Questions à choix multiples :

Chaque question vaut 5 points.

1. La dissolution et la liquidation de la société en un seul acte :

- n'est pas possible ;
- n'est possible que lorsqu'il n'y a pas de passifs ;
- est possible lorsque toutes les dettes à l'égard des tiers ont été remboursées ou lorsque les sommes nécessaires à cet effet ont été consignées auprès de la Caisse de dépôt et de consignation ;
- est possible lorsque toutes les dettes à l'égard des tiers ont été remboursées ou lorsque les sommes nécessaires à cet effet ont été consignées auprès de la Caisse de dépôt et de consignation ou auprès d'un autre organisme.

2. Nore et Hans souhaitent constituer une SA. Le capital s'élève à 101.500 EUR. Il est divisé en 100 actions et est entièrement souscrit en numéraire. Quel montant Nore et Hans doivent-ils avoir libéré lors de la constitution ?

- 61.500 EUR ;
- 81.500 EUR ;
- 90.000 EUR ;
- 86.875 EUR.

3. Paul et Pierre constituent ensemble une SPRL. Paul s'engage à souscrire au capital à concurrence de 10.000 EUR en espèces et libère immédiatement 5.000 EUR. Pierre s'engage à effectuer un apport en nature d'une valeur équivalente, de sorte que le capital s'élève à un montant de 20.000 EUR. Pierre met immédiatement à la disposition de la société quatre cinquième de l'apport en nature. Un an après, la participation de Pierre à la constitution est déclarée nulle, de sorte que les biens en nature apportés par ce dernier retournent dans son patrimoine. Quelle affirmation est exacte ?

- la nullité de l'apport entraîne la nullité de la société ;
- la nullité de l'apport n'entraîne pas la nullité de la société. Cependant, seul Paul pourrait être tenu responsable pour la libération intégrale de son propre apport (5.000 EUR) et pour la différence entre le capital souscrit par lui (10.000 EUR) et le capital minimum ;
- la nullité de l'apport n'entraîne pas la nullité de la société. Cependant, Paul pourrait être tenu responsable pour la libération de son propre apport (5.000 EUR) et pour l'ensemble du capital souscrit par Pierre (10.000 EUR), puisque Pierre a effectué, dans le cas d'espèce, un apport en nature qui aurait dû être entièrement libéré ;
- la nullité de l'apport n'entraîne pas la nullité de la société. Cependant, Paul pourrait être tenu responsable pour la libération de son propre apport (5.000 EUR) et pour la totalité du capital souscrit par Pierre (10.000 EUR), indépendamment de la nature de l'apport que ce dernier s'est engagé à effectuer.

- des restrictions statutaires à une clause de signature dans une SCRL, autres que celles découlant d'un dépassement de l'objet social, sont opposables aux tiers si ces restrictions sont régulièrement publiées.
- des affaires journalières de la société ;
- dans une SPRL disposant de cinq gérants, une clause de « simple signature » est opposable aux tiers seulement si celle-ci se rapporte à des opérations qui soit sont d'importance modeste, soit ressortissent à cette délégation spéciale ne sont cependant pas opposables aux tiers, à moins que la société puisse démontrer que le tiers avait ou aurait dû avoir connaissance de ces restrictions ;
- le gérant unique d'une SPRL peut déléguer une opération déterminée à un mandataire. Les restrictions aux tiers moyennant publication régulière ;
- le conseil d'administration d'une SA représente la société en tant que collègue. Une clause de « simple » ou de « double » signature est possible. Les restrictions y relatives sont toujours opposables

7. Laquelle des affirmations suivantes relatives à la représentation des sociétés est correcte?

- la loi prévoit seulement que l'assemblée générale doit être convoquée afin de délibérer sur la dissolution ou la poursuite de la société.
- la société est de plein droit en faillite ;
- toute personne intéressée en ce compris les concurrents peut demander la dissolution de la société ;
- toute personne intéressée à l'exclusion des concurrents peut demander la dissolution de la société ;
- 6. Lorsque l'actif net est réduit à un montant inférieur au capital social :**

- le liquidateur de la SCRL peut poser tout acte juridique qui est nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet statutaire de la société.
- la SCRL ne peut plus être déclarée en faillite après la clôture de la liquidation ;
- la clôture de la liquidation a pour conséquence que toutes les procédures dans lesquelles la SCRL intervient en tant que défendeur s'éteignent ;
- les dettes souscrites par le liquidateur à l'occasion de la liquidation sont les dettes qui sont payées par priorité sur l'actif de la SCRL ;
- la clôture de la liquidation a pour conséquence que toutes les procédures dans lesquelles la SCRL intervient en tant que défendeur s'éteignent ;

5. Laquelle de ces affirmations est correcte pour ce qui regarde une SCRL en liquidation ?

- cette assemblée générale ne peut décider de la révocation de Philippe comme administrateur. Elle n'a, en effet, pas été valablement convoquée.
- justification d'un motif légitime n'est pas nécessaire, et Philippe ne peut prétendre à l'indemnité de renvoi conventionnellement prévue en cas de résiliation du mandat d'administrateur ;
- cette assemblée générale peut décider de la révocation de Philippe comme administrateur. La justification d'un motif légitime n'est pas nécessaire, mais Philippe détient suffisamment d'actions pour éventuellement bloquer la décision de révocation ;
- cette assemblée générale peut décider de la révocation de Philippe comme administrateur. La justification par un motif légitime requis, mais l'absentéisme est suffisant à cet égard ;
- cette assemblée générale peut décider de la révocation de Philippe comme administrateur. Celle-ci est

assemblée générale extraordinaire.

Le manquement récent à une opportunité d'affaires est la goutte d'eau qui motive le conseil d'administration à informer les actionnaires desdits manquements de Philippe, lors d'une

administrateurs l'accusent d'un manque d'initiative et d'absentéisme au conseil d'administration. Ses collègues Philippe est administrateur d'une SA et détient également 25 % des actions.

8. Quelle affirmation est correcte ?

- dans une SPRL, le capital social s'élève à 18.550 EUR au moins, dont 6.200 EUR doivent être souscrits ;
- dans une SPRL, l'apport de prestations de travail ne peut être rémunéré par des parts représentatives du capital social que lorsque celui-ci est susceptible d'évaluation économique par un réviseur d'entreprises ;
- au plus tard cinq ans après la constitution d'une SPRL unipersonnelle ou dès qu'une SPRL unipersonnelle vient à occuper l'équivalent de cinq employés à temps plein, cette SPRL doit augmenter son capital ;
- les fondateurs sont de plein droit réputés souscripteurs du capital qui n'a pas été souscrit valablement.

9. La société coopérative ne se caractérise pas par :

- la grande liberté statutaire au profit de ses fondateurs ;
- l'obligation d'attribuer à chaque associé une part sociale avec une valeur numérique fixe ;
- la composition du capital social en deux parties, l'une variable et l'autre fixe ;
- la possibilité pour un associé de librement entrer et se retirer contre paiement de sa quote-part.

10. Une société est dissoute. L'assemblée générale extraordinaire nomme un liquidateur :

- cette décision de désignation doit toujours être confirmée et homologuée par le tribunal ;
- cette décision de désignation doit exceptionnellement être confirmée et homologuée par le tribunal ;
- cette décision de désignation ne doit jamais être confirmée et homologuée par le tribunal ;
- aucune décision de nomination n'est nécessaire, car les administrateurs sont, au moment de la liquidation, considérés comme liquidateurs.

Numéro d'identification : _____

Une société est confrontée à des pertes financières qui s'accumulent et qui menacent à la longue la continuité de l'entreprise. Esquissez les techniques prévues par le droit des sociétés pour encourager la société à réfléchir et/ou à agir et indiquez également le rôle du commissaire en rapport avec celles-ci.

II. Question ouverte (50 points) :

Numéro d'identification : _____

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REPONDRE SUR LA FEUILLE REPONSE QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE REPONSE « 112 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE »

VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE REPONSE VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT

NE PAS INDICER VOTRE NOM / NUMÉROTER CHAQUE PAGE

ÉCRIRE LISIBLEMENT / RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS

COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

AVD/hm/24/10/2015

EXAMEN D'ADMISSION – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (112)

Question 1 (50 points)

Analysez, exemples à l'appui, la portée et l'utilité du principe d'indépendance en *corporate governance*.

Question 2 (25 points)

Le 26 mai 2015, une société cotée souhaite nommer un nouvel administrateur-délégué. Au cours des négociations, les avocats de l'administrateur-délégué obtenument qu'une clause de la convention de management prévoit un délai de préavis de 24 mois en cas de résiliation par la société.

Que pensez-vous de cette clause ?

Question 3 (25 points)

Analysez en quoi la *corporate governance* se préoccupe d'améliorer l'organisation et le déroulement des assemblées générales, singulièrement pour accroître la participation des actionnaires et favoriser un dialogue effectif entre ces derniers et la société cotée.

Quel est le sort des contrats en cours dans la procédure de réorganisation judiciaire.

Question 4 (20 points)

Le curateur peut-il résilier le contrat? Si oui, à quelles conditions? Le failli doit-il payer des dommages-intérêts?
 Le 1^{er} janvier 2008, la SPRL FAILLITE conclut, en tant que locataire, un contrat de bail commercial de 9 ans avec Monsieur PETERS, qui est le bailleur. Ce contrat a acquis date certaine le 7 janvier 2008. Le 10 février 2011, le tribunal de commerce de Bruxelles prononce la faillite de la SPRL FAILLITE.

Question 3 (20 points)

Quelles sont les conditions pour être déclaré excusable? Est-il utile de faire une différence entre les personnes naturelles et les sociétés?

Question 2 (20 points)

À quelles conditions une SA peut-elle être déclarée en faillite?

Question 1 (25 points)

EXAMEN D'ADMISSION – LÉGISLATION SUR LA FAILLITE ET PROCÉDURES
 SIMILAIRES (120)

AVD/hm/10/10/2015

**RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE
 QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.**

NUMÉRER CHAQUE PAGE - ÉCRIRE LISIÈLEMENT.

**VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE
 PAGE - NE PAS INDIGNER VOTRE NOM**

**VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « LÉGISLATION SUR
 LA FAILLITE ET PROCÉDURES SIMILAIRES »**

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LA FEUILLE RÉPONSE QUI
 VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE**

Question 5 (15 points)

TELE-VICE SA est une société qui a comme activité la location de DVD et les meilleurs films « légers ». TELE-VICE SA loue pour ses activités, un immeuble pour une durée de 5 ans. Cet immeuble est meublé par des milliers de DVD qui constitue les principaux actifs de la SA.

TELE-VICE SA a une ouverture de crédit auprès de la BADBANK SA.

La concurrence d'internet et de la télévision audimat est cependant assasine et après une année TELE-VICE SA a été déclaré faillite.

Donnez une réponse aux questions suivantes et écrivez de manière succincte.

5.1. TELE-VICE SA avait encore le droit, au moment de la faillite et dans le cadre de l'ouverture de crédit, à prélever 10.000 EUR auprès de la BADBANK. Le curateur peut-il faire usage de cette possibilité ?

5.2. TELE-VICE avait déjà prélevé au moment de la faillite un montant de 5.000 EUR de son ouverture de crédit. En outre, il restait 2.000 EUR sur le compte à vue de TELE-VICE SA auprès de la BADBANK SA. Que se passe-t-il après la faillite avec la créance de la banque en remboursement du crédit ouvert de 5.000 EUR (intérêts encore dus) ?

5.3. Le curateur veut cesser les activités et estime que le contrat de bail n'est plus utile. Est-ce que le curateur peut mettre fin à ce contrat alors que l'on sait que TELE-VICE SA y est encore lié pour une période de 4 ans ?

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/hm/10/10/2015

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT CIVIL (141)

I. QCM (25 points) : Une ou plusieurs réponses peuvent être correctes !

Question 1 :

Indiquez les droits qui sont immobiliers :

- Les grues glissantes dans un port qui ont une mobilité réduite à leur fonction ;
- Les droits intellectuels ;
- Un mobile home qui est raccordé aux conduites de distributions d'eau, de gaz et d'électricité.

Question 2 :

Deux personnes achètent ensemble une maison :

- Elles sont toujours considérées comme étant tenues au paiement du prix de vente entier.
- A moins que le contrat n'ait été convenu ;
- Elles sont toujours présumées comme étant tenues au paiement pour leurs parts à moins que le contrat ait été convenu ;
- Elles sont tenues au paiement du prix entier de vente si elles sont commerçantes et elles sont tenues uniquement pour leurs parts si elles ne sont pas commerçantes et cela même en cas de disposition contractuelle dérogatoire.

Question 3 :

Un acte juridique est :

- Un acte humain sortant des effets juridiques voulus ou non voulus ;
- Un acte humain que l'on porte en vue de sortir les effets juridiques ;
- Un acte humain avec des effets juridiques non voulus.

- Que le commissaire n'a pas agi comme il le fait habituellement ;
- Que le commissaire n'a pas agi comme le ferait un autre commissaire placé dans les mêmes circonstances ;
- Le fait qu'il y ait fraude, ce qui suppose en soi une imprudence de la part du commissaire.

En droit, l'on fait la distinction entre les obligations de moyen et les obligations de résultat. La découverte d'une fraude par un commissaire est une obligation de moyen, ceci implique que la victime de la fraude qui veut introduire une action de responsabilité contre le commissaire doit prouver :

Question 5 :

- Un acte établi par un officier d'état civil compétent ;
- Un acte établi par les parties.
- Synonyme d'un acte notarié ;

Un acte authentique est :

Question 4 :

Vous connaissez sur le marché une société dont vous voulez devenir actionnaire car elle est particulièrement florissante. Vous souhaitez en effet investir dans une société saine avec un potentiel intéressant sur le plan du rendement. Après de longues négociations, vous convenez de devenir propriétaire des actions d'une société. Le prix est fixé à 100 EUR par action. Finalement, il apparaît que la valeur réelle n'est que de 90 EUR. Est-ce que vous disposez d'un recours contre le vendeur ? Traitez aussi l'hypothèse dans laquelle le vendeur a consciemment tu des informations spécifiques essentielles sur la société, son état financier mauvais ou l'existence de procédures en justice pendante ayant un impact négatif sur la société.

Question 1 (30 points):

II. Questions ouvertes (75 points)

Numéro d'identification : _____

Question 2 (35 points):

Expliquez la distinction entre résolution, résiliation, nullité et caducité d'un contrat.

Numéro d'identification : _____

Question 3 (10 points) :

Quelles sont les conditions de la cession de créance ? Sont-elles déterminées par la loi ?
Que dit la loi de la cession de dette et de la cession de contrats ?

Numéro d'identification : _____

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.

NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE

AVD/sh/10/10/2015

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT COMMERCIAL (142)

I. QCM (25 points)

Question 1 :

La SPRL Autoland, agit, via internet, comme **intermédiaire** entre des vendeurs de voitures professionnels et des personnes désirant acheter une voiture d'occasion. Elle dispose d'un public fortement variable de vendeurs et d'acheteurs potentiels qu'elle **met en contact** les uns avec les autres. Dans le cadre de chaque activité d'intermédiation elle communique clairement ses propres données ainsi que les mots « agissant pour son compte propre ». Comment doit être qualifié le contrat d'intermédiation ?

- Contrat d'agence commerciale ;
- Contrat de franchise ;
- Contrat de courtage ;
- Contrat de mandat.

Question 2 :

Louis donne en location à titre professionnel des vélos. Louis donne en location un vélo électrique à Sophie pour 50 euros. Sophie est chômeuse de longue durée. Quelle affirmation est correcte ?

- Si Sophie conteste le contrat, Louis peut prouver le contrat uniquement par un acte signé par les 2 parties ;
- Si Louis conteste le contrat, Sophie peut uniquement prouver le contrat par un acte signé par les 2 parties ;
- Même si Louis et Sophie ont repris le contrat dans un acte signé par les 2 parties, Sophie peut prouver le contrat par un témoignage ;
- Même si Louis et Sophie ont repris le contrat dans un acte signé par les 2 parties, Louis peut prouver le contrat par un témoignage.

Question 3 :

Tartempion a lancé un commerce lucratif basé sur la vente de programmes TV pour « Madame Blanche ». Il a créé une entreprise unipersonnelle sous le nom « Tartempion Progress Consulting ». Il veut créer maintenant une société mais veut s'assurer d'une protection juridique du le nom Tartempion Progress Consulting

- Pour protéger le nom au maximum il sollicite l'enregistrement du nom de domaine. En outre le nom de société jouit d'une protection spécifique dans le droit des sociétés.
- Puisqu'il utilise le nom commercial, il ne doit plus demander la protection du nom de la marque ni du nom de domaine.
- Il demande pour la protection maximale de son nom commerciale, l'enregistrement de la marque et du nom de domaine. La protection du nom de la société par le droit des sociétés exige un enregistrement.
- La protection du nom commercial est aussi forte que l'enregistrement comme marque. Seul l'enregistrement du nom de domaine est requis. Le nom de la société est en toute hypothèse protégé.

Question 4 :

« Tartemolle et consorts SARL » est une société de réviseur d'entreprises. Quelle affirmation est correcte ?

- Le tribunal de commerce est compétent pour une action contre une SARL en cas de non-paiement d'une facture, tant que cette facture émane d'un commerçant ; le tribunal de commerce est compétent pour une action en responsabilité de la SARL contre un administrateur.
- Le tribunal de commerce est compétent pour une action d'une société contre la SARL en raison d'une facture non-payée pour autant que la facture émane d'un commerçant. Le tribunal de commerce est incompétent pour une action en responsabilité de la SARL contre un administrateur.
- Le tribunal de commerce est compétent pour une action d'une société contre la SARL en raison d'une facture non-payée. Le tribunal de commerce est incompétent pour une action en responsabilité de la SARL contre un administrateur.
- Le tribunal de commerce est incompétent pour une action d'une société contre la SARL en raison d'une facture non-payée. Le tribunal de commerce est incompétent pour une action en responsabilité de la SARL contre un administrateur.

Question 5 :

L'activité statutaire principale d' « Intermédion SA » consiste en des activités de courtiers dans le secteur de l'immobilier. A côté « Intermédion SA » a une activité statutaire accessoire dans la délivrance d'avis juridique. Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- Dans le chef d'Intermédion SA la délivrance d'avis juridique est en principe un acte subjectif de commerce. Le contraire peut être prouvé.
- Dans le chef d'Intermédion SA la délivrance d'avis juridique est considérée comme un acte subjectif de commerce. La preuve contraire n'est pas possible.
- Dans le chef d'Intermédion SA la délivrance d'avis juridique est considérée comme un acte à caractère civil. La preuve contraire n'est pas possible.
- Dans le chef d'Intermédion SA la délivrance d'avis juridique est en principe considérée comme un acte à caractère civil. La preuve contraire n'est pas possible.

Quelle est la valeur probatoire d'une facture et de la comptabilité ?

Question 1 (25 points)

II. Questions diverses (75 points)

Numéro d'identification : _____

Question 2 (50 points)

Expliquez les différences et similitudes entre la représentation commerciale, l'agence commerciale, le courtage et le contrat de commission.

Numéro d'identification : _____

1. Expliquez ce que l'on entend par dictionnaire de données ? À quelles fins est-ce utilisé, par qui est-ce typiquement géré et quel langage est-il typiquement utilisé ?

Questions ouvertes: (7 points)

**EXAMEN D'ADMISSION - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
SYSTÈMES INFORMATIQUES (160)**

AVD/hm/17/10/2015

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS Y MENTIONNER
VOTRE NOM !**

Numéro d'identification : _____

2. Est-il utile qu'un auditeur interne fasse partie de l'équipe de projet responsable de la mise en œuvre d'un nouveau système d'information comptable ? Argumentez votre réponse.
- _____ : Numéro d'identification :

Questions à choix multiples : (8 points)

Pour chacune des questions à choix multiples suivantes il y a très précisément une seule réponse exacte. Laquelle ?

La correction suivante est appliquée:

- +1 point pour une réponse correcte
- 0 point pour l'absence de réponse
- -1 point pour une réponse incorrecte.

1. L'information (nom, numéro d'étudiant, âge, ...) relative à un étudiant spécifique est mémorisée dans :

- A. un fichier (file) ;
- B. un enregistrement (record) ;
- C. un attribut (attribut) ;
- D. un champ (field).

2. Une des fonctions d'un système d'information comptable est :

- A. la fixation des objectifs de l'entreprise ;
- B. l'automatisation de la prise de décisions opérationnelles ;
- C. l'allocation de ressources ;
- D. la transformation de données en information.

3. Un diagramme de flux de données est une représentation :

- A. des relations entre les différents modules, données et programmes d'un système d'information comptable ;
- B. des flux de données au sein d'une organisation ;
- C. des règles de décision d'une organisation ;
- D. de la configuration matérielle (hardware) d'une organisation.

4. Lequel des attributs suivants prendrait-on typiquement comme clé primaire ?

- A. Nom du fournisseur ;
- B. Numéro du fournisseur ;
- C. Code postal du fournisseur ;
- D. Situation comptable du fournisseur.

5. Le logiciel qui collecte des données au sujet d'un utilisateur sans que l'utilisateur ne le sache et qui transmet cela à un tiers s'appelle :
- A. programme Rootkit ;
 B. spyware ;
 C. malware ;
 D. adware.
6. Des informations, qui doivent être conservées de manière sécurisée pendant au moins 10 ans, sont idéalement conservées dans :
- A. un fichier backup ;
 B. un fichier d'archives ;
 C. un fichier journal ;
 D. un fichier encrypté.
7. Quel type d'audit consiste à inspecter les mécanismes de contrôles généraux et par application, avec comme objectif de vérifier si ceux-ci sont en concordance avec les règles de l'entreprise et protéger également de manière suffisante les actifs de l'entreprise ?
- A. audit d'un système d'information ;
 B. audit financier ;
 C. audit opérationnel ;
 D. audit de conformité (compliance).
8. Laquelle des techniques suivantes est utilisée pour la planification des différentes activités de mise en œuvre, ainsi que de leurs relations, en faisant usage d'un réseau de nœuds et de flèches ?
- A. Gantt Chart ;
 B. diagramme PERT ;
 C. modèle physique ;
 D. diagramme de flux de données.

1. Un VPN protège la confidentialité de l'information lorsqu'elle est transmise via l'Internet.
.....
2. Un plan de continuité d'entreprise se focalise sur la restauration de la fonctionnalité informatique d'une entreprise.
.....
3. Les valeurs effectives du chiffre d'affaires d'une entreprise pour une année déterminée sont mémorisées dans un document d'instance XBRL.
.....
4. Nombre d'entreprises utilisent COBIT pour satisfaire à la réglementation plus stricte concernant le contrôle interne telle que celle de la loi Sarbanes-Oxley (SOX).
.....
5. Une vérification de complétude est utilisée afin d'éviter qu'un numéro de client inexistant ne soit introduit dans le système.
.....

- +1 point pour une réponse correcte
- 0 point pour l'absence de réponse
- -1 point pour une mauvaise réponse.

La correction suivante est appliquée:

Les affirmations suivantes sont-elles correctes ou incorrectes? (5 points)

Numéro d'identification : _____

Numéro d'identification : _____

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM.

AVD/hm/17/10/2015

EXAMEN D'ADMISSION-ÉCONOMIE COMMERCIALE, GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE (170)

Question I (40 points)

Qu'appelle-t-on le multiplicateur keynésien en économie ouverte ?

Quels seraient les effets (positifs et négatifs) du saut d'index dans notre économie (au niveau des différents agents) ?

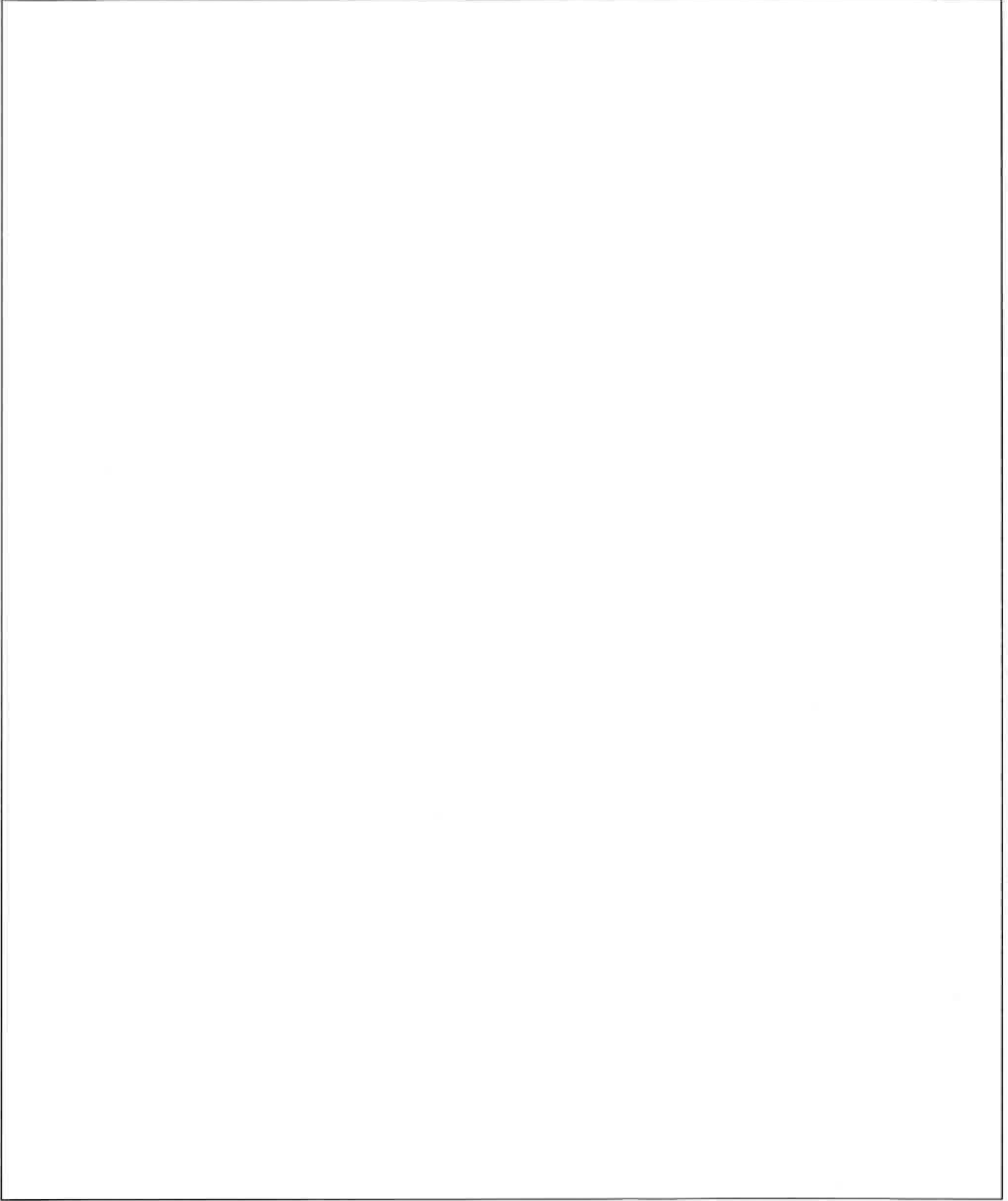
Numéro d'identification : _____

Question II (30 points)

Qu'appelle-t-on une structure de concurrence monopolistique ?

Donnez les caractéristiques de la concurrence pure et parfaite et expliquez en quoi la concurrence monopolistique s'en écarte.

Quelles caractéristiques sont les plus réalistes ?



Donnez aussi la définition de l'élasticité simple.

- la consommation d'alcool ;
- les dépenses des consommateurs ;
- les recettes des producteurs ;
- les recettes fiscales de l'Etat.

Une étude montre que l'élasticité au prix pour l'alcool est très faible. A partir de là, si l'état augmente les accises sur l'alcool, quels seront les impacts sur :

Question III (30 points)

Numéro d'identification : _____

- 1.1 (5 points) Ecrire explicitement la fonction de profit.
- 1.2 (10 points) Calculer les points critiques (zéros des dérivées premières) de cette fonction de profit.
- 1.3 (10 points) Déterminer pour quelles valeurs de q_a et q_b l'entreprise va maximiser son profit (aide : utiliser les conditions du second ordre).

expression dans laquelle q_a et q_b représentent les quantités produites et vendues des produits a et b . Le prix du marché des produits a et b est respectivement de $p_a = 26$ et $p_b = 20$. Ces variables sont évidemment exogènes. L'entreprise souhaite maximiser son profit.

$$C(q_a, q_b) = 3q_a^2 + 2q_b^2 + 4q_a q_b,$$

Une entreprise fabrique les produits, a et b . On fait l'hypothèse d'un marché compétitif parfait. La fonction « coût total de production » des produits est modélisée par :

Question 1 (25 points)

Bon travail

- Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution ;
- Attention : un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié ;
- Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique ;
- Seules les méthodes usuelles en mathématiques sont acceptées ;
- Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.

Instructions préliminaires

EXAMEN D'ADMISSION – MATHÉMATIQUES (181)

AVD/hm/17/10/2015

ECRIRE LISIÈLEMENT - RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE

VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION - NE PAS INDICHER VOTRE NOM

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « MATHÉMATIQUES (181) »

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LA FEUILLE RÉPONSE QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

Question 2 (15 points)

Un entreprise décide de s'automatiser et acquiert un certain type de machine à cet effet. Elle pense que l'utilisation de cette machine va générer un flux financier positif continu qui peut être modélisé par la fonction « densité de flux » $S(t)$. L'unité monétaire choisie est le million d'euro. Dans ce cadre, et sous l'hypothèse d'un taux d'actualisation noté r , la valeur actuelle du flux financier généré par cette machine en horizon T est donnée par :

$$V(T) = \int_0^T S(t) e^{-rt} dt$$

Calculer cette valeur actuelle en horizon 7 ans lorsque le flux généré par la machine est supposé constant et égal à 15 et lorsque le taux d'actualisation est fixé à 2%. On demande une réponse arrondie à 3 décimales (mille euro).

Question 3 (30 points)

Dans l'entreprise E, la fonction de production est modélisée par l'expression :

$$\tilde{Q} = 5 \times K^{1/3} \times L^{2/3}$$

dans laquelle K représente l'investissement en capital et L la quantité de travail affectée à cette production (par exemple le nombre de travailleurs).

3.1 (10 points) Calculer la valeur de $\frac{\partial \tilde{Q}}{\partial L}$ ($K=27; L=8$)

3.2 (10 points) On a $\frac{\partial \tilde{Q}}{\partial K}$ ($K=27; L=8$) = 20/27 (valeur que vous ne devez pas recalculer).

Qualifier et décrire le plus rigoureusement possible la signification économique de ce résultat.

3.3 (10 points) Calculer l'élasticité de la fonction de production relativement à la variable « travail » L, en fonction de K et L. Montrer que cette expression peut s'écrire

$$\frac{\partial \tilde{Q}}{\partial L}$$

si l'on pose $\tilde{Q} = \ln \tilde{Q}$ et $L = \ln L$.

Question 4 (30 points)

On fait l'hypothèse selon laquelle la proportion des familles au revenu inférieur à x et possédant un ordinateur est donnée par l'expression:

$$p(x) = a + k(1 - e^{-cx})$$

dans laquelle a, k et c sont des constantes positives avec $a+k \leq 1$.

4.1 (10 points) Calculer la « vitesse de croissance » de cette proportion.

4.2 (10 points) Étudier la concavité de la fonction p(x).

4.3 (5 points) Calculer la limite de cette fonction lorsque les revenus augmentent très fortement.

4.4 (5 points) Calculer le revenu x correspondant à une proportion de 60 % si l'on postule que $a=0,2$, que $k=0,8$ et que $c=0,1$.

Année	PIB (10 ⁹)	Pauvres (10 ³)
2002	1594,3	3746
2003	1637,4	4078
2004	1710,8	3896
2005	1772	4270
2006	1853,3	4188
2007	1945,7	4281
2008	1995,8	4272
2009	1939	4507
2010	1998,5	4755
2011	2059,3	4858

Moyennes 1850,61
Variances 24024,4929
Covariance 44403,229

1. Commenter les différences théoriques existant entre moyenne et médiane et justifier l'utilisation de la médiane dans la définition du taux de pauvreté. (10 points)

Regardons l'évolution du PIB français (Produit Intérieur Brut), qui est une mesure objective de la production annuelle de richesses d'un état et mettons le en correspondance avec le « taux de pauvreté » qui mesure le nombre de Français dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian.

Statistique descriptive multivariée (50 points)

Bon travail

- Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution.
- Attention : un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié.
- Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique.
- Seules les méthodes usuelles en s sont acceptées.
- Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.

Instructions préliminaires

EXAMEN D'ADMISSION – STATISTIQUES (182)

AVD/hm/17/10/2015

ECRIRE LISIÈLEMENT - RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

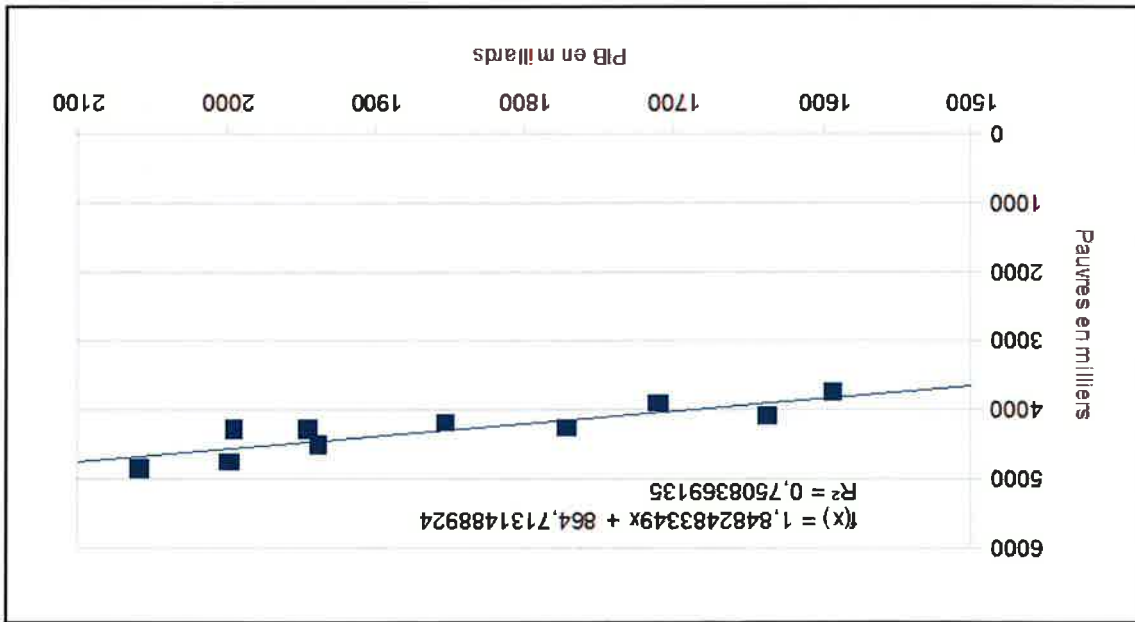
NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE

**D'IDENTIFICATION - NE PAS INDICER VOTRE NOM
VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMÉRO**

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « STATISTIQUES (182) »

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LA FEUILLE RÉPONSE QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

3. Interprétez quantitativement le coefficient de détermination d'une régression linéaire en termes de variance et d'écart-type. Qu'en est-il pour notre base de données ? (10 points)
4. Interprétez les paramètres du modèle, à savoir le coefficient angulaire (1,848) et l'ordonnée à l'origine (847,713) (10 points).
5. Quel relation existe-t-il entre ce coefficient angulaire, la covariance et la corrélation mesurée entre PIB et taux de pauvreté ? (10 points).



2. Voici une représentation graphique de ces bases de données, donnant le PIB en abscisse et le taux de pauvreté en ordonnée : peut-on justifier la construction d'un modèle par régression linéaire ? Pourquoi ? (10 points)

Statistique inférentielle (50 points)

Selon une publication, le ratio « cours-bénéfice » des actions des entreprises qui réalisent effectivement des bénéfices serait distribué normalement avec une moyenne égale à 5,85. Dans le cadre de son travail de fin d'étude, un étudiant sélectionne une centaine parmi les entreprises concernées et obtient une moyenne observée égale à 6,25 avec un écart-type de 1,82. L'étudiant se demande s'il pourrait en conclure que ce ratio a augmenté. Il travaille comme usuellement avec un risque d'erreur de 5%. On vous demande :

1. D'effectuer le test d'hypothèse unilatéral adéquat en détaillant ce que l'on nomme « hypothèse nulle », « hypothèse alternative » et « valeur critique ». Quelle conclusion peut-on en tirer ? (20 points)

H_0 :

H_1 :

Valeur critique :

Conclusion :

2. Calculer la « valeur p » correspondant aux paramètres observés et à votre moyenne théorique. Quelle est la signification de cette « valeur p » ? Permet-elle de confirmer votre conclusion établie au point 1 ? (10 points)

3. L'échantillon prélevé indique également que 6 des 100 entreprises sélectionnées, ont rempli la rubrique 693 de leur déclaration d'impôts, sous rubrique « bénéfice à reporter ». Sur base de cette observation, construire un intervalle de confiance à 95 % pour la proportion d'entreprises qui ont effectivement choisi de remplir cette rubrique 693. Que pouvez-vous en déduire ? (20 points).

0.0	0.5000	0.5040	0.5080	0.5120	0.5160	0.5199	0.5239	0.5279	0.5319	0.5359	0.09
0.1	0.5398	0.5438	0.5478	0.5517	0.5557	0.5596	0.5636	0.5675	0.5714	0.5753	0.08
0.2	0.5793	0.5832	0.5871	0.5910	0.5948	0.5987	0.6026	0.6064	0.6103	0.6141	0.07
0.3	0.6179	0.6217	0.6255	0.6293	0.6331	0.6368	0.6406	0.6443	0.6480	0.6517	0.06
0.4	0.6554	0.6591	0.6628	0.6664	0.6700	0.6736	0.6772	0.6808	0.6844	0.6879	0.05
0.5	0.6915	0.6950	0.6985	0.7019	0.7054	0.7088	0.7123	0.7157	0.7190	0.7224	0.04
0.6	0.7257	0.7291	0.7324	0.7357	0.7389	0.7422	0.7454	0.7486	0.7517	0.7549	0.03
0.7	0.7580	0.7611	0.7642	0.7673	0.7704	0.7734	0.7764	0.7794	0.7823	0.7852	0.02
0.8	0.7881	0.7910	0.7939	0.7967	0.7995	0.8023	0.8051	0.8078	0.8106	0.8133	0.01
0.9	0.8159	0.8186	0.8212	0.8238	0.8264	0.8289	0.8315	0.8340	0.8365	0.8389	0.00
1.0	0.8413	0.8438	0.8461	0.8485	0.8508	0.8531	0.8554	0.8577	0.8599	0.8621	
1.1	0.8643	0.8665	0.8686	0.8708	0.8729	0.8749	0.8770	0.8790	0.8810	0.8830	
1.2	0.8849	0.8869	0.8888	0.8907	0.8925	0.8944	0.8962	0.8980	0.8997	0.9015	
1.3	0.9032	0.9049	0.9066	0.9082	0.9099	0.9115	0.9131	0.9147	0.9162	0.9177	
1.4	0.9192	0.9207	0.9222	0.9236	0.9251	0.9265	0.9279	0.9292	0.9306	0.9319	
1.5	0.9332	0.9345	0.9357	0.9370	0.9382	0.9394	0.9406	0.9418	0.9429	0.9441	
1.6	0.9452	0.9463	0.9474	0.9484	0.9495	0.9505	0.9515	0.9525	0.9535	0.9545	
1.7	0.9554	0.9564	0.9573	0.9582	0.9591	0.9599	0.9608	0.9616	0.9625	0.9633	
1.8	0.9641	0.9649	0.9656	0.9664	0.9671	0.9678	0.9686	0.9693	0.9699	0.9706	
1.9	0.9713	0.9719	0.9726	0.9732	0.9738	0.9744	0.9750	0.9756	0.9761	0.9767	
2.0	0.9772	0.9778	0.9783	0.9788	0.9793	0.9798	0.9803	0.9808	0.9812	0.9817	
2.1	0.9821	0.9826	0.9830	0.9834	0.9838	0.9842	0.9846	0.9850	0.9854	0.9857	
2.2	0.9861	0.9864	0.9868	0.9871	0.9875	0.9878	0.9881	0.9884	0.9887	0.9890	
2.3	0.9893	0.9896	0.9898	0.9901	0.9904	0.9906	0.9909	0.9911	0.9913	0.9916	
2.4	0.9918	0.9920	0.9922	0.9925	0.9927	0.9929	0.9931	0.9932	0.9934	0.9936	
2.5	0.9938	0.9940	0.9941	0.9943	0.9945	0.9946	0.9948	0.9949	0.9951	0.9952	
2.6	0.9953	0.9955	0.9956	0.9957	0.9959	0.9960	0.9961	0.9962	0.9963	0.9964	
2.7	0.9965	0.9966	0.9967	0.9968	0.9969	0.9970	0.9971	0.9972	0.9973	0.9974	
2.8	0.9974	0.9975	0.9976	0.9977	0.9977	0.9978	0.9979	0.9979	0.9980	0.9981	
2.9	0.9981	0.9982	0.9983	0.9984	0.9984	0.9985	0.9985	0.9985	0.9986	0.9986	
3.0	0.9987	0.9987	0.9988	0.9988	0.9988	0.9989	0.9989	0.9989	0.9990	0.9990	

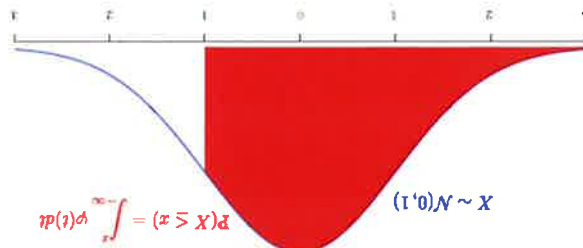


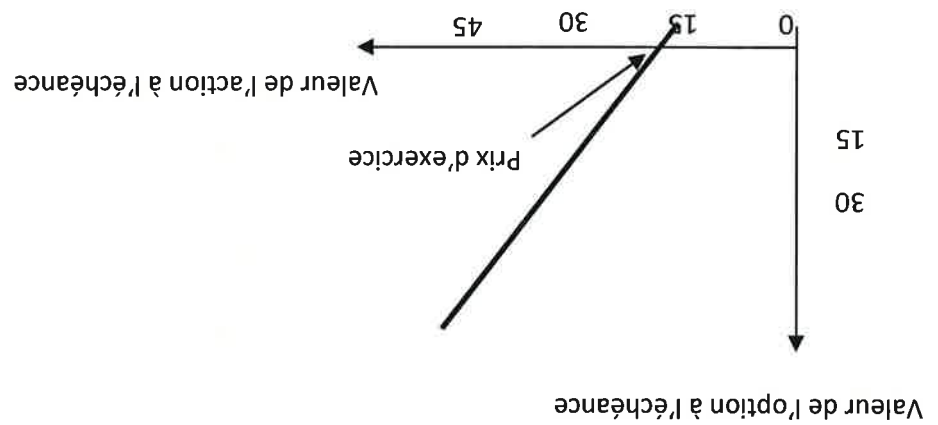
Table normale centrée réduite

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM !

AVD/hm/17/10/2015

**EXAMEN D'ADMISSION-PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GESTION FINANCIÈRE
DES ENTREPRISES (190)**

Question 1 (10 points)



Quelle stratégie d'option est dessinée sur la figure ci-dessus ?

--	--	--	--	--	--

Le taux de rendement exigé est de 5 %

-20.000	10.000	12.000	11.000	9.000	8.000
année 0	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5

Calculez la valeur actuelle nette (VAN) pour un projet aux *cash flows* suivants :

Question 3 (15 points)

--	--	--	--	--	--

Le taux d'intérêt réel annuel ?

Le taux d'intérêt nominal s'élève à 12 % et le nombre de versements par année est de 12. Quel est

Question 2 (10 points)

Numéro d'identification : _____

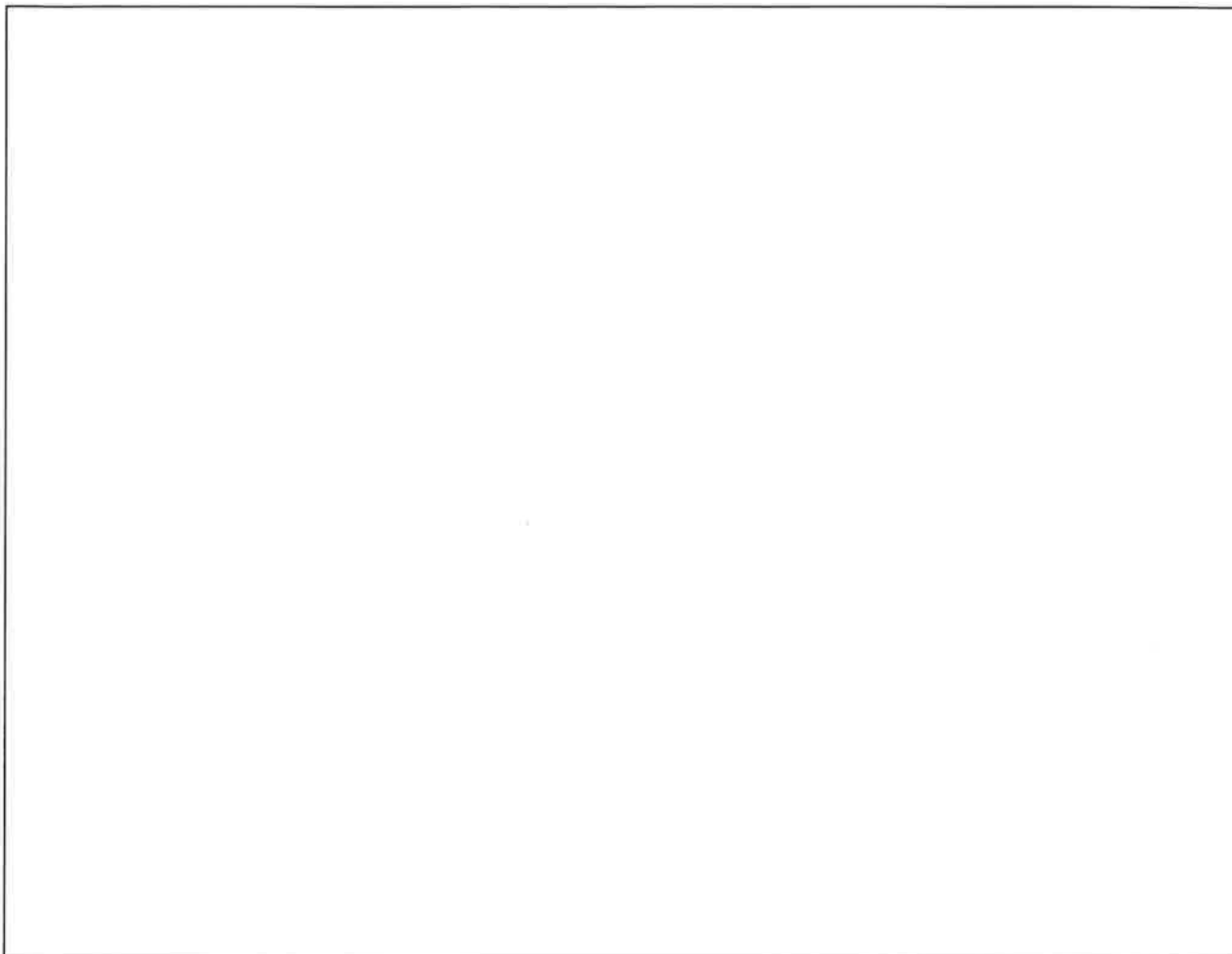
Une action cote sur l'Euronext Brussel 100 €. Les analystes espèrent pour l'année prochaine un dividende de 5 € et attendent que les dividendes augmentent de 1,5 % par an. Quel est le coût des fonds propres de cette entreprise ?

Question 5 (10 points)

Calculez le Coût Moyen Brut Pondéré (CMPC) de l'entreprise ABC qui est financée par 1.000.000 € de fonds propres, 300.000 € d'obligations classiques et 500.000 € d'obligations subordonnées (toutes à la valeur de marché). Le coût des fonds propres s'élève à 5 %, celui des obligations classiques 3 % (avant impôts) et des obligations subordonnées 3,5 % (avant impôts). Le taux d'imposition s'élève à 35 %.

Question 4 (15 points)

Numéro d'identification : _____



L'année dernière Emma a acheté 5 actions de l'entreprise X à la valeur de 80 € par action. Aujourd'hui, elle reçoit le premier dividende de 2 €. La valeur de l'action est aujourd'hui est de 81 €. Le rendement exigé est de 4 %. Quel est le gain en capital de cette action au cours de l'année écoulée?

Question 6 (10 points)



Numéro d'identification : _____

--	--

Quel est le flux financier total de la quatrième année si le projet s'arrête plus tôt et que l'installation est vendue durant la quatrième année à 13.000 € ? Expliquez votre raisonnement financier.

année 4	Chiffre d'affaires	23.000 €
	- Charges	10.500 €
	- Charges non décaissées	9.000 €
	- Impôts (34 %)	1.190 €
	Résultat opérationnel	11.310 €

Une entreprise investit 45.000 € dans un projet d'une durée de vie de 5 ans. L'investissement sera amorti linéairement sur 5 ans. Aucune facilité de paiement n'est accordée aux clients. Voici les perspectives concernant le résultat opérationnel de la quatrième année :

Question 7 (15 points)

Numéro d'identification : _____

JULES veut acheter une voiture de 8.000 € mais ne peut la payer. Il est capable de payer dès maintenant 1.000 €. Quel montant devra-t-il payer chaque mois sachant que la voiture doit être remboursée en 3 ans et que le taux d'intérêt nominal annuel est de 12%?

Question 8 (15 points)

Numéro d'identification : _____